

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

52^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 713

30 OCTOBRE 1998 - 150 Francs CFA

ADRESSE DE JEAN-PAUL II AUX ENFANTS, AUX JEUNES ET AUX ENSEIGNANTS A LA VEILLE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 1998-1999

L'ANALPHABÉTISME PORTE ATTEINTE À LA DIGNITÉ MÊME DE L'HOMME

(...) Aujourd'hui, je désire dédier ma réflexion aux enfants et aux jeunes qui rentrent ces jours-ci à l'école, en leur souhaitant une année scolaire riche d'engagement et de fruits.

Chers étudiants, aimez l'école! Retournez-y avec joie, considérez-la comme un don important, un droit fondamental, qui comporte certes également des devoirs. Pensez aux si nombreux jeunes de votre âge qui, dans de nombreux pays, n'ont même pas accès à un minimum d'instruction. L'analphabétisme est une plaie, un lourd «handicap» qui s'ajoute à celui de la faim et à d'autres formes de pauvreté. L'analphabétisme remet en question non seulement certains aspects de l'économie ou de la politique, mais la dignité même de l'être humain. Le droit à l'éducation est le droit à être des hommes à part entière.

Bon courage, chers élèves! Bon courage à vous également chers enseignants, qui accomplissez votre œuvre dans des conditions souvent difficiles. Vous avez une grande mission. Il faut que la société en prenne toujours plus conscience, et garantisse à l'école les conditions nécessaires pour être à la hauteur de ses

devoirs. Les dépenses pour l'éducation sont toujours un investissement fructueux...

Le début d'une année scolaire offre l'occasion de réfléchir sur ce que l'école est appelée à être. Tant de choses, dans l'organisation scolaire, peuvent et probablement doivent être revues. Mais une chose doit être claire : l'école ne peut se limiter à offrir aux jeunes des notions dans les divers domaines du savoir ; elle doit également les aider à chercher, dans la bonne direction, le sens de la vie.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



D'où sa responsabilité, en particulier à une époque comme la nôtre, où les grands changements sociaux et culturels risquent parfois de remettre en cause jusqu'aux valeurs morales fondamentales.

L'école doit aider les jeunes à savoir saisir ces valeurs, en favorisant le développement harmonieux de chaque dimension de leur personnalité, de celle physique et spirituelle à celle culturelle et sociale. Et elle accomplit ce devoir en se plaçant aux côtés de la famille, qui détient le devoir premier et inaliénable de l'éducation.(...)

AFFAIRE SONAPRA : LE CLAIR-OBSCUR DU CABINET BETA

Dans le cadre de la moralisation de la vie publique, le cabinet ivoirien Beta consulting international débarqua au Bénin courant septembre 1997 à la demande du gouvernement Kérékou II. Mission : assister les sociétés d'État en réduction de coûts. Après un an d'audit et d'assistance dans certaines sociétés comme la SONACOP, la SBEE, la SONAPRA, la CAA..., le bilan provisoire du cabinet Beta indique une économie de plus de 12 milliards dont la découverte serait due à son œuvre. Du moins c'est ce qui ressort de la conférence de presse donnée par M. Bernard Taillly, directeur général dudit cabinet, le mardi 16 octobre dernier au Benin Sheraton Hotel.

Tollé général, après la publication des premiers rapports de Beta avec toile de

fond la suspension et la radiation en cascade opérées à la SONAPRA. Car en fait la mission de Beta n'a révélé que de graves insuffisances de gestion qu'à la SONAPRA surtout que M. Taillly lui-même a reconnu lors de sa conférence qu'on avait fondamentalement rien à reprocher aux autres sociétés assistées jusque-là. À vrai dire, l'affaire qu'il est convenue d'appeler affaire SONAPRA-Beta a fait et continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Les commentaires et les interprétations vont bon train. La presse y a ajouté suffisamment son grain de sel. Tellement, on a rabâché les oreilles des Béninois de cette affaire qu'ils se perdent en conjecture devant la situation. Dans tous les cas, jamais de fumée sans feu. Dès lors, le

(Lire la suite à la page 2)

DÉCENTRALISATION, DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE : DES VALEURS INDISSOCIABLES

Depuis le début des années 90 où le Bénin s'est engagé dans la voie de la démocratisation, beaucoup de choses, voire trop de choses ont été dites sur la décentralisation comme voie de salut pour le vrai développement du pays. Mais, la situation en huit ans environ n'aura pas fondamentalement évolué au point de passer à la phase pratique de mise en œuvre du schéma catalyseur du développement. Et pour cause, les lourdeurs et lenteurs administratives quelquefois mêlées à des calculs politiques. Certes, les signes annonciateurs d'une décentralisation prochaine sont d'ailleurs évidents.

Pendant ce temps, le petit peuple et même une partie de ce qu'on peut qualifier de grand peuple ignore pratiquement tout sur la décentralisation. Pour

informer davantage ses lectrices et lecteurs sur les enjeux de la décentralisation, la rédaction de «La Croix du Bénin» s'est rapprochée de M. Joseph Tossavi, président de la «mission de décentralisation» qui a bien voulu lui accorder l'interview ci-après :

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Président de la «Mission de décentralisation», quels sont les grands principes et enjeux de la décentralisation au Bénin ?

M. Joseph Tossavi : Je me permets avant tout propos de remercier la rédaction du journal qui a bien voulu, depuis un certain temps, s'investir pour informer

(Lire la suite à la page 6)

POUR LE MILLIÈME ANNIVERSAIRE « DU JOUR DES MORTS »

Le jour des morts, instauré par saint Odilon, Abbé de Cluny, en 998, se fête chaque année le 2 novembre, «au lendemain de la fête de tous les saints», afin de prier de manière particulière pour les morts. Cette tradition des moines de Cluny se pratique aujourd'hui dans toute l'Église.

Pour l'Église, en effet, «aucune situation n'est totalement perdue». «De par la mort du Christ sur la croix, l'Église espère le salut éternel pour tous ses enfants et pour tous les hommes.

Dans un message adressé à Mgr. Raymond Ségué, évêque d'Autun, Chalon-sur-Saône et Mâcon en France, à l'occasion du millénaire de la «commémoration des fidèles défunts», Jean-Paul II a souligné que les prières d'intercession et de demande ont une très grande valeur». Le Pape «encourage» ainsi «des catholiques à prier avec ferveur pour les défunts» particulièrement en cette année qui s'approche du Jubilé de la venue du Seigneur. (apic/med/ba).

POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

Par rapport à la population béninoise les femmes représentent plus de 51%: ceci constitue une caractéristique de notre société. Face aux multiples obligations de développement qui se posent au Bénin et pour lesquelles aucune force n'est de trop en cette veille du troisième millénaire, les femmes, vu leur nombre, leur

ingéniosité, leur force de travail... représentent un atout indéniable. Seulement, la réalité et le vécu quotidien dans nos villages et quartier de villes révèlent un gaspillage continu de la majorité de la potentialité humaine pour le dévelop-

(Lire la suite à la page 7)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DES ENGAGEMENTS POUR LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

On ne le dira jamais assez, la corruption est le cancer qui ronge la société béninoise à tout point de vue. Malgré les discours officiels de moraliser la vie publique, le phénomène ne semble toujours pas reculer. Et on a comme l'impression que plus on en parle, plus le mal persiste. À preuve, les nombreuses affaires de malversations dénoncées ici et là dans certaines sociétés d'État ou non comme la Sonapra, la Sco, la SSS, les Unions sous-prélectorales de Gogounou etc.

C'est vraisemblablement fort de la gravité que revêt l'ampleur du phénomène que le Forum national pour la moralisation de la société civile contre la corruption (FONAC) élargi a eu le 22 octobre dernier, une séance de travail avec le ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative dans son cabinet en présence de ses plus proches collaborateurs. Entre autres, la délégation du Fonac a discuté des problèmes de la corruption et des systèmes favorisant la corruption des agents dans les différents services du ministère. Ainsi, le cas de ranconnement des retraités et des personnes en instance de faire valoir leur droit à la retraite aussi bien au Fonds national de retraite qu'à l'office béninois de sécurité sociale a été abordé.

A cet effet, dans un communiqué de presse sanctionnant ladite séance de travail et daté du 23 Octobre 1998, les mesures suivantes ont été mises en place:

1) Toute requête ou correspondance enregistrée au ministère de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative doit être traitée dans les 72 heures, soit pour situer le requérant sur sa demande soit pour lui fixer un délai

précis au terme duquel sa requête doit trouver une solution ;

2) Les dispositions sont prises ensemble avec le ministre des Finances pour que tout Agent permanent de l'État qui doit partir à la retraite puisse effectivement être en possession de son livret de pension au plus tard la veille de son départ à la retraite sans tracasserie, ni contrainte. Cette mesure sera appliquée au plus tard le 31 décembre 1998 ;

3) Les dispositions seront également prises du côté de l'Office béninois de sécurité sociale pour que les retraités de cette caisse puissent obtenir leur livret de pension sans contrainte ni corruption au plus tard la veille de leur départ à la retraite.

Par ailleurs, le bureau du conseil d'administration du Fonac invite tous les usagers du ministère de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative à le saisir de toutes tracasseries administratives ou autres dont ils seraient désormais victimes.

Le FONAC en appelle au civisme et à l'esprit d'intégrité des Agents permanents de l'État, cadres et agents de tous ordres de l'OBSS, afin qu'ils cessent les pratiques peu honorables et soient dignes de notre patrie.

Nous devons nous abstenir de ranconner les usagers de la fonction publique et du travail en vue de contribuer par notre comportement positif au développement de notre pays, souligne le communiqué de presse.

A priori on est tenté de croire à une volonté manifeste de contribuer à la lutte contre la corruption au ministère de la fonction publique. Seulement entre le discours et l'acte, le fossé est grand.

Sinon, comment comprendre qu'on en soit encore au niveau où nous sommes dans la corruption ; avec les « plus jamais ça » de la conférence économique organisée en novembre 1996. Rien que par leur mise en exécution le Bénin serait très avancé dans la lutte contre la corruption. Mais après deux ans qu'a-t-on fait au juste ? Absolument rien sinon pas grand chose. Tout au plus, des séminaires pour reprendre les mêmes résolutions de lutter contre la corruption sans jamais les traduire en actes concrets.

A vrai dire il y a une sorte de loi du silence de toutes les Béninoises et de tous les Béninois. Il y a une participation consciente ou inconsciente des populations à la non moralisation de la vie publique. Le danger est à ce niveau.

BIENTÔT L'INSTITUT RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE AU BÉNIN

Dans 17 mois, le rêve du feu professeur Alfred Comlan Quenum pourrait être une réalité en terre béninoise et plus précisément à Ouidah.

En effet, Alfred Quenum, éminent universitaire africain a lancé très tôt l'idée de création d'un cadre institutionnel pour faire fleurir sa philosophie de développement sanitaire. Alors qu'il était en fonction à l'organisation mondiale de la santé (OMS), feu Alfred Comlan Quenum a vite compris qu'il faut former des cadres de Santé africaine dans un environnement propice pour leur permettre de rester collés à leurs réalités économique, sociale et culturelle.

Aujourd'hui l'idée semble prendre corps avec la pose de la première pierre le lundi 26 octobre 1998 de l'institut régional de santé publique (IRSP) à Ouidah. D'un coût global de cinq milliards de FCFA, l'IRSP à sa réalisation, ressemblera à une cité universitaire comprenant un bloc administratif, des logements pour les cadres, les stagiaires et le personnel, un réfectoire, une grande gymnase et une salle couverte.

Puisse la réalisation de ce projet baliser la voie à la santé pour tous à l'an 2000 dans le Bénin du Renouveau.

PH. L. A.

AFFAIRE SONAPRA : LE CLAIR-OBSCUR DU CABINET BETA

(Suite de la première page)

rapport du cabinet ne saurait être dénué de tout fondement. surtout que les contestataires ne remettent pas fondamentalement en cause le contenu du rapport, mais plutôt la méthode du travail du cabinet. Soit. Des erreurs. C'est possible car aucune œuvre humaine n'est parfaite.

Mais en revanche, les ténébres dans l'affaire Beta résident dans les clauses du contrat. L'obscurantisme qui entoure ledit contrat liant Beta et le gouvernement ne témoigne-t-il pas du manque de transparence qui entoure le dossier ? Bien malin qui répondra avec certitude. Dans tous les cas, au secrétariat général du gouvernement, c'est d'une arrogance sèche qu'on vous oppose un refus catégorique de piper mot sur le moindre élément du contrat du cabinet Beta. Au cabinet Beta, c'est par des subterfuges et des faux fuyants qu'on finira par vous lâcher au nez qu'il est impossible d'avoir la moindre copie du contrat.

À cet effet, il y a bien des raisons de douter du sérieux, de la franchise et de la

transparence qu'on clame à toutes les occasions officielles. la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires, à plus forte raison de l'État commencent en amont. Autrement, il y a à craindre que l'arbre ne cache une forêt touffue. En outre, les hésitations du cabinet Beta à livrer le contenu de son fameux contrat avec le gouvernement autorise scepticisme. En effet la moralisation de la vie publique ne saurait souffrir d'aucune in suffisance. Alors on ne saurait se réfugier derrière le secret d'État dans un contrat comme celui du cabinet Beta avec le gouvernement où tout doit se jouer dans la plus grande transparence. Autrement le cabinet Beta fera plus de mal que de bien à l'économie béninoise que l'on prétend redresser surtout que la qualité de pesticide commandé sur injonction de Beta est farouchement contesté par les paysans. Ce qui menace gravement le rendement de la campagne cotonnière en cours. Quelle volonté d'économiser pour le Bénin et quel gâchis pour l'économie béninoise !

Alain Sessou

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépot légal n° 864

Tirage : 4.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.750 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gambie, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	5.760 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Roum et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

A. S.

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET LES VINGT ANS DU FIDA

Les populations du département de l'Atacora ont célébré, vendredi 16 octobre dernier, à Natitingou, la 18ème Journée mondiale de l'alimentation. Le chef-lieu de l'Atacora était à cette occasion, l'hôte des exposants de différents produits agricoles venus également des autres départements du Bénin. Tout ce beau monde s'était ras-sémié au stade municipal de Natitingou pour marquer l'événement qui était rehaussé par la présence du ministre du Développement rural, M. Saka Saley. Quelques députés natifs de la localité avaient également fait le déplacement ainsi que les représentants de la FAO et du FIDA (Fonds international de développement agricole).

À l'ouverture des manifestations, placées sous le thème "Les femmes nourrissent le monde", le préfet de l'Atacora a souligné "les changements importants que connaissent aujourd'hui nos villages sur le plan de la sécurité alimentaire grâce à l'appui de nos partenaires au développement". Il a cité en exemples, Coby, Boukoubé, et Matéri, jadis victimes de famines cycliques.

Le préfet par ailleurs insisté sur le rôle déterminant que les femmes ont joué et continuent de jouer "pour le développement et le progrès des peuples".

Le ministre du Développement rural a pour sa part invité les uns et les autres à accorder plus d'attention aux problèmes auxquels font face les femmes et à appuyer les actions visant à améliorer constamment les conditions de vie des populations et des femmes rurales.

La 2ème édition de Téléfood célébrée en même temps que la journée de l'alimentation, a quant à elle, pour objectif, d'accroître la production alimentaire des couches les plus démunies. Le Fonds spécial Téléfood, créé par la FAO et auquel le Bénin a contribué en 1997 pour environ 2 millions de francs CFA méritait cette mention spéciale.

Le Bénin vient du reste, de bénéficier du financement de quatre micro-projets d'un coût global de plus de 12 millions de francs CFA à exécuter dans 3 départements; l'Atacora, l'Atlantique et le Borgou.

ATLANTIQUE

LA PALMERIE DE CALAVI: FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA VENTE FRAUDULEUSE DES PARCELLES

La ville de Cotonou et celle d'Abomey-Calavi et alentours sont réputés pour l'acuité particulière qu'y revêtent les problèmes domaniaux. La gestion domaniale de la palmerie de Calavi en est un exemple éloquent. Mais comment le problème se pose-t-il ? Pour résumer les faits, signalons qu'un groupe d'individus, prétendant agir au nom des propriétaires terriens de la palmerie, se livrent à la vente illicite d'une partie du domaine. Ledit domaine n'est autre que la coopérative d'aménagement rurale de Calavi-Akassato et de Calavi-Zoundja, objet d'une décision ad-

ministrative de liquidation. À cet effet, un liquidateur a été nommé le 20 février 1998. En exécution de cette disposition, le dédommagement des propriétaires devrait intervenir sur la base suivante: part "A" et par "B" à égalité de parcelles. C'était une décision prise de commun accord par les parties concernées.

En fait, la décision de liquidation des coopératives d'aménagement rurales (CAR) de Calavi-Akassato et Calavi-Zoundja a été prise par des textes de lois en date du 10 août 1961. Cet acte procédait de la volonté des pouvoirs publics de l'époque d'accéder à la demande des populations de voir cette palmerie déclassée pour qu'elle soit transformée en zone urbaine.

La doléance était d'autant plus justifiée que la productivité de cette palmerie en régimes de palme était faible. En outre, la poussée démographique exponentielle dans la sous-préfecture d'Abomey-Calavi était un motif supplémentaire résultant d'une demande de plus en plus forte pour l'acquisition de parcelles sur le site de cette ville, par des postulants fuyant les zones marécageuses de Cotonou.

Voilà les raisons qui ont conduit finalement à la liquidation des coopératives d'aménagement rurales de Calavi-Akassato et Calavi-Zoundja. Le principe de l'égalité entre les "parts A" et "parts B" est demeuré sans changement (à savoir 6 parcelles à l'hectare). C'est cette base de répartition qui est aujourd'hui source de confusion intentionnellement entretenue par certains de ceux-là mêmes qui avaient convenu de respecter toutes les dispositions rappelées plus haut et qui furent arrêtees de commun accord avec les pouvoirs publics. Si les mis en cause s'estiment innocents des faits dont ils sont accusés, qu'ils s'en remettent à la justice au lieu de privilégier la contestation et les scènes de violence. Car force doit rester à la loi dans un État de droit en construction comme le nôtre.

BORGOU

RADIO-FRANCE INTERNATIONALE (RFI) EN FM À PARAKOU

Mardi 20 Octobre dernier, a été signé à Parakou un avenant à la convention portant autorisation de diffusion des programmes de Radio - France - Internationale (RFI) en modulation de fréquence à Parakou et ses environs.

Procédant à la signature de cet avenant, le président de la HAAC (Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication) M. René Dossa a indiqué, qu'à l'instar des populations de Cotonou, celles de Parakou pourront désormais recevoir RFI avec un plus grand confort d'écoute.

Le représentant de RFI, M. Philippe Sainteny a pour sa part, remercié les autorités de la HAAC et de l'Office de radiodiffusion et de télévision du Bénin (ORTB), tout en souhaitant une collaboration et un partenariat solides entre RFI et l'ORTB.

Exprimant sa joie de voir RFI émettre en FM à Parakou, le préfet du Borgou, M. Zourkarnéni Tougouh a souhaité assis-

ter très prochainement à une autre cérémonie qui permettra d'améliorer la qualité des images de la télévision nationale dans son département.

MONO

LE FOYER DE JEUNES FILLES DE LOKOSSA DÉSORMAIS FONCTIONNEL

Le foyer de jeunes filles de Lokossa, d'une capacité de 300 places est désormais quasiment prêt à accueillir ses premières pensionnaires. Cet établissement public est destiné à des élèves internes venues des différentes localités du département du Mono, et devant fréquenter à Lokossa. D'un coût global de 534.157.776 francs CFA, le foyer de jeunes filles de Lokossa a été provisoirement réceptionné le vendredi 16 octobre dernier par le Ministre de l'Éducation nationale, et de la recherche scientifique, représenté par son directeur de cabinet M. Bienvenu Marcos.

La réalisation de cette infrastructure a été rendue possible grâce au projet de développement de l'éducation (PDE) initié par le gouvernement béninois et que l'Association internationale, pour le développement (IDA) a accepté de financer à hauteur de 80% ; le budget national y a contribué quant à lui pour 20 %.

Le foyer comprend neuf bâtiments sur une surface bâtie de 3 155 m² et des aménagements extérieurs.

Les travaux répartis en six lots ont été exécutés par différentes entreprises. Le maître d'ouvrage délégué est l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR), le maître d'ouvrage lui-même n'étant autre que le Ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique.

Il convient d'ajouter que, cette formalité à peine terminée, le ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique en partenariat avec la Banque Mondiale, a entrepris d'équiper les trois foyers de jeunes filles de Lokossa, Abomey et Natitingou, de micro-ordinateurs.

Le foyer de Lokossa, a été le premier bénéficiaire de l'outil informatique en cette journée du vendredi 23 octobre 1998. La remise des micro-ordinateurs a été faite par M. Bienvenu Marcos qu'accompagnait pour la circonstance, M. Diagona, représentant de la Banque Mondiale au Bénin. Dégageant le sens et la portée de ce don, M. Diagona a notamment déclaré: celui qui, dans les années à venir ne saura pas utiliser un micro-ordinateur devra se considérer comme analphabète.

OUÉMÉ

DU MATÉRIEL SANITAIRE POUR LES AGUÉGUÉS

Le centre de santé des Aguégués a reçu le mercredi 21 octobre dernier, un don constitué d'un important lot de matériels de laboratoire dans le cadre du projet d'amélioration des conditions de vie de la population de la sous-préfecture des Aguégués dans le département de l'Ouémé.

D'un coût global de plus de 5 millions de francs CFA, ce lot de matériels est composé entre autres d'un groupe électrogène, d'un microscope électronique, d'un appareil à sédimentation et de produits de laboratoire.

C'est le représentant du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi qui a procédé à la remise officielle du don. La cérémonie à laquelle l'événement a donné lieu a regroupé les membres de l'Association de développement de la sous-préfecture des Aguégués, le personnel de santé en poste dans la localité ainsi que des responsables dudit projet.

Depuis son lancement, ce projet bénéficie de l'appui technique du PNUD et du FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population). Il vise entre autres objectifs à désenclaver la sous-préfecture des Aguégués en mettant à la disposition de la population des infrastructures socio-économiques de base destinées, comme indiqué plus haut, à améliorer les conditions de vie de la population.

Le projet, apprend-on de source autorisée, prendra fin dans un proche avenir.

ZOU

SANTÉ : AIDER LES JEUNES À RÉALISER LEUR AVENIR SANS RISQUES

Il faut que jeunesse se passe ! C'est par ce cri que parfois la jeunesse actuelle revendique son autonomie et sa liberté d'esprit et d'action. Affolés ou indignés certains pères de famille ou éducateurs tirent de ce phénomène de société, la conclusion hâtive que l'autorité est en crise à tous les niveaux. Une telle vision n'est pas cependant, simple réaction subjective ou passagère devant une sorte de dérive qui menacerait la société d'aujourd'hui. Nous sommes, en ce qui nous concerne, d'accord en tout cas pour que jeunesse se passe. Mais encore faudrait-il que ce soit sans risques majeurs pour nos jeunes.

A cet égard, le séminaire atelier des agents de santé pour le «projet santé de la reproduction des adolescents et jeunes» organisé du 19 au 24 octobre dernier au siège du CBDIBA à Bohicon aura sans nul doute apporté un plus à la compréhension de la conduite à tenir. Ledit séminaire, rappelons-le si besoin en est, a regroupé une quarantaine de médecins, d'agents sociaux, d'infirmiers et de sages-femmes des cliniques de l'Association béninoise pour la promotion de la famille (ABPF) et des universitaires.

Au terme des travaux de cette formation, les participants ont suggéré que le gouvernement subventionne le dépistage de la drépanocytose par l'électrophorèse de l'hémoglobine à l'instar du dépistage du Sida.

Dans la même période, une trentaine d'agents de santé venus de nos six départements prenaient part du 19 au 21 octobre dernier à Abomey à un atelier sur l'accélération du processus de distribution d'ivermectine sous directives communautaires pour le traitement de l'onchocercose. Cet atelier est initié par le ministère de la Santé avec le financement du Programme de lutte contre l'onchocercose.

Evartine Dègla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

NOTICE HISTORIQUE SUR LES HAÛSÁ DE KANDI

Lorsque l'on parle des Haùsá, c'est d'abord du côté du Nigeria où ils sont plus de dix millions et secondairement du côté du Niger où ils sont déjà beaucoup moins nombreux que se tourne le regard. Cette vision de la réalité socio-culturelle haùsá est d'autant plus juste qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que l'élément haùsá est fondamentalement nigérian et nigérien. Toutefois, il n'est pas rare de rencontrer dans la majeure partie des centres urbains bédinois de petites communautés haùsá, plus particulièrement installées dans les caravansérails qu'elles appellent Zongo dans leur langue. Nous comptons entreprendre une série d'études sur les Haùsá en commençant par ceux de Kandi⁽¹⁾. Ceux-ci se subdivisent en deux catégories : les plus anciennement installés qui ont perdu leur identité ; ceux qui sont toujours demeurés Haùsá et dont l'installation est beaucoup moins ancienne.

I — LES PREMIERS HAÛSÁ DE KANDI

À une date aujourd'hui difficile à identifier, des commerçants Haùsá avaient l'habitude de séjourner à Kandi pour quelques jours, le temps de s'adonner à leur négoce avant de continuer leur chemin. Ils venaient des localités septentrionales du Nigeria comme Kano, Zaria, Kaduna, Sokoto, etc. Loin d'être alors des Haùsá de Kandi, ils n'étaient, en fait, que de simples passants. Toutefois, à force de séjourner dans une localité où ils étaient bien accueillis, quelques-uns d'entre eux avaient fini par s'y installer à demeure. Ils ont choisi de vivre pour la plupart à Hébumey, fondé par l'un d'eux, Baba Kruga, marabout de son état. Du clan des Kumate il était arrivé ici avec sa famille. Bien d'autres familles Haùsá arrivèrent par la suite, mais il est difficile de

les identifier toutes, car leurs descendants ne veulent plus faire état aujourd'hui d'une quelconque ascendance haùsá. Ils préfèrent se dire Bariba, la plupart de leurs ancêtres ayant épousé des femmes bariba. Ils considèrent même comme injurieux qu'on leur attribue une origine haùsá dont ils sont pourtant eux-mêmes conscients sans en être fiers. En effet, affirmer son origine haùsá, est perçu comme une manière d'être étranger alors qu'une ascendance, même partiellement bariba ou faussement dendi, est plutôt un facteur d'intégration, voire un indice d'évolution. Il est utile de noter que la plupart de ces Haùsá de la première génération ainsi que leurs descendants, tous musulmans, se sont adonnés à la teinturerie ou au commerce, contrairement à ceux de Zongo, restés, eux aussi, musulmans, mais commerçants.

II — LES HAÛSÁ DE LA DEUXIÈME GRANDE VAGUE MIGRATOIRE

Autant il est difficile de déterminer à quel moment de la période précoloniale les premiers migrants Haùsá se sont installés à Hébumey, autant il nous est relativement plus aisé de nous faire une idée de leur période d'installation à Zongo : étant donné que leurs petits-fils ont environ entre 60 et 90 ans actuellement, nous pouvons hasarder la deuxième moitié du XIX^e siècle comme étant la période probable de leur installation à Kandi ; les plus anciens sont au nombre de trois : le premier est un Haùsá-Fulani de Sokoto du nom de Buhari. Commerçant, il s'installa d'abord au quartier Bakpura avant d'aller créer par la suite Zongo en pleine brousse au moment de l'arrivée des Français qui l'auraient même, par la suite, nommé responsable des étrangers de Kandi. Apparentée à Buhari est la deuxième famille, celle de Dantouka, son neveu, venu le re-

joindre à Kandi, pour s'adonner à des activités commerciales.

Par la suite, arrive Yakubu, un caravanier qui faisait le commerce de noix de cola avec ses ânes entre Kano d'où il est originaire et le Ghana ; son arrivée a coïncidé avec l'apparition des premiers Blancs dans les dernières années du XIX^e siècle.

Plus récemment installé est le père de notre informateur Djibril Biozondo. Son nom est Isifu Biozondo. Haùsá nigérian, il est plus précisément de Tibiri, village de la région de Maradi où il pratiquait le maraboutage auquel il a continué de s'adonner après avoir été accueilli par ses autres devanciers à Zongo de Kandi.

Voilà comment se présente la succession des vagues migratoires qui ont été à l'origine de l'installation de quelques familles Haùsá dans le Zongo de Kandi. Contrairement aux descendants des premiers Haùsá, c'est-à-dire ceux de Hébumey qui nient leur origine Haùsá et préfèrent porter un masque bariba, mais surtout dendi, la postérité des Haùsá de Zongo reconnaît qu'elle est Haùsá et parle toujours la langue des ancêtres, apparemment sans grand complexe. Toutefois, les brassages sont tels à travers les mariages entre Haùsá et femmes bariba qu'il n'existe pratiquement plus, parmi les jeunes aussi bien à Zongo qu'à Hébumey ou Siniku-subéri premier quartier(?) de Kandi, de Haùsá purs ; bref, la communauté Haùsá est une réalité composite à des degrés divers, aujourd'hui intégrée dans la localité de Kandi.

CONCLUSION

Les Haùsá sont arrivés à Kandi par vagues successives échelonnées sur plusieurs

siècles, mais toujours en effectifs restreints : l'on comprend qu'ils ne représentent aujourd'hui dans cette localité qu'une petite minorité au sein de la population totale de Kandi, qui les a accueillis sans la moindre réticence. Comment pourrait-il en être autrement pour des gens pacifiques qui parlent de Dieu (ici l'islam), font du maraboutage, du commerce et de petits métiers comme la cordonnerie et le travail du cuir ?

NOTES

(1) Nos principaux informateurs à Kandi sont :

BAADINNIN Idriss Bioyo, né vers 1910, teinturier devenu cultivateur, quartier Hébumey à Kandi

BIOZONDO Djibril, né vers 1910, cordonnier, quartier Zongo à Kandi

DÉMOLÉ Ahamadu, né vers 1913, commerçant, quartier Kéféri à Kandi

DODO SERIKI Suabou, né vers 1922, aide-soignant à la retraite, quartier Zongo à Kandi

KADA Abdouraim, né vers 1957, tailleur à Zongo à Kandi

SIDI Manian, né vers 1938, cultivateur et marabout, actuel Imam de Hébumey à Kandi

YA'NDI Ibrahim, né vers 1920, cordonnier, quartier Zongo à Kandi

(2) MOUSSA (M.) : Contribution à l'histoire de l'islam à Kandi.

Mémoire de maîtrise d'histoire, Département d'histoire et d'archéologie, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Nationale du Bénin, Année Académique 1992-1993, 76p. III. Voir p.8, cet auteur parle des XVIII^e - XIX^e siècles

Ils ont été tous interrogés en septembre 1998.

A. Félix Iroko

UNE ÉLECTION LIBRE EN AFRIQUE : LA PRÉSIDENTIELLE DE 1996 AU BÉNIN

«Le message que les populations béninoises ont délivré à travers les résultats des élections de 1996 est plutôt déconcertant. Comment en effet comprendre qu'un Président élu démocratiquement comme Nicéphore Soglo, diplômé de l'ENA française, respecté par les Chefs d'États occidentaux, félicité par la Banque mondiale pour sa «bonne gouvernance, adulé pour la réussite économique de ses réformes, échoue facilement dans une élection présidentielle qui devait être pour lui une simple formalité ? À quoi est dû ce retournement spectaculaire de situation ?»

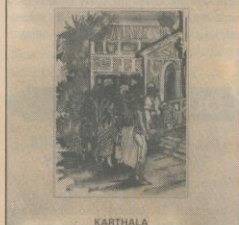
Ce sont là des interrogations auxquelles Emmanuel Vidjinnagni Adjovi qui aura 33 ans d'âge en mars 1999, a tenté d'apporter des réponses dans son ouvrage intitulé «Une élection libre en Afrique, la présidentielle du Bénin (1996)» paru aux éditions Karthala en août dernier. Son lancement a eu lieu à Cotonou, le mercredi 30 septembre 1998.

Fruit d'une investigation journalistique, cet ouvrage constitue une rétrospective bien documentée de l'élection présidentielle de 1996 au Bénin.

En ce moment, où, dans l'histoire du Bénin, tout sent déjà les échéances de mars prochain et de l'an 2001, un ouvrage comme «Une élection libre en Afrique, la Présidentielle du Bénin 1996» de Emmanuel

Une élection libre en Afrique

La présidentielle du Bénin (1996)



Adjovi peut nous aider à nous préparer pour des consultations électorales encore plus pacifiques et plus transparentes.

Guy Dassou-Yovo

CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE DANS LES MÉDIAS (ODEM)

Mardi 06 octobre dernier, une quarantaine de journalistes de la presse publique et privée ainsi que des reporters d'image et autres communicateurs du Bénin se sont réunis au siège de l'Union des journalistes de la presse privée du Bénin (UJPPB) pour baliser la voie à la création d'un observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias. En effet, réunis en séminaire ce jour, les journalistes et communicateurs ont adopté les statuts devant régir très prochainement l'Odem. Autorité morale, l'Odem jouera un rôle de facilitateur entre les médias et les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs ayant des préoccupations à exprimer. En outre, l'Odem a pour objectifs de :

— faire observer les règles de déontologie et d'éthique dans les médias ;

— protéger le droit du public à une information libre, complète, honnête et exacte ;

— défendre la liberté de presse ;

— veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur fonction et garantir leur droit d'enquêter librement sur tous les faits concernant la vie publique et sociale.

Dans le souci de motivation, l'Odem encouragera les journalistes et organes de presse qui feront preuve de professionnalisme. Il décernera à cet effet chaque année et ceci dans chaque domaine (presse écrite, radio et télévision) un prix déontologique.

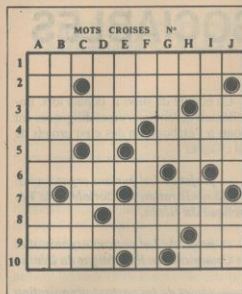
Composé de 13 membres : L'UJPPB et l'AJB auront 5 représentants ; les photo-reporters, caricaturistes et autres techniciens de la communication désigneront 2 représentants ; les responsables de la presse audiovisuelle auront 2 représentants ; enfin les éditeurs de presse et société civile auront respectivement 2 représentants.

L'Odem deviendra une réalité dès la première quinzaine du mois de novembre.

A.S.

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— 1. Protester. — 2. Arsenic. Instrument à tranchant très fin. — 3. Vipère à cornes Après-midi. — 4. Retentissante. Poisson. — 5. Cube inversé. Développement. — 6. Harrassés de fatigue. — 7. Symbole chimique. A elle. — 8. Conspua. Bergers. — 9. Elle ne vous veut pas du bien. Pronom personnel. — 10. Nul. Élimé.

VERTICALEMENT

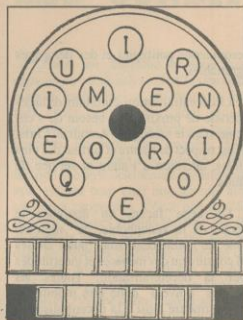
— A. Poursuivre. — B. Divinité des montagnes. Marié. — C. Ruisseler. Courageux. — D. Il crache la lave. Dans. — E. Femelle de lièvre. Pistolet mitrailleur. — F. Vieux camp. Tentatives. — G. Cantiques. Fin de messe. — H. Symbole chimique. Ses rameaux sont flexibles. — I. Elle présidait à l'épée. Clairs. — J. Auteur du jour. Transpiré.

(Réponse en page 10)

N'oubliez pas votre réabonnement.
Merci.

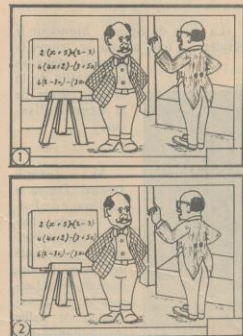
LES MOTS SYNONYMES

Découvrez deux mots synonymes comportant huit et six lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles.



JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a sciemment commis 7 erreurs. Relevez-les.



(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Pâquerette et paquebot

Deux noms qui se ressemblent et pourtant qui n'ont aucun point commun. Un accent circonflexe sur le A dans *pâquerette* comme le nom propre Pâques, fête religieuse : les pâquerettes fleurissent aux environs de Pâques.

Quant au nom *paquebot* (sans accent) il vient de l'anglais *packet-boat* et dans la langue anglaise il n'y a pas d'accent. L'anglais *boat* se retrouve légèrement transformé dans la terminaison « bots » du *paquebot*.

Humaniste peut évidemment désigner aussi une personne qui croit en l'épanouissement de l'homme.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Compassionnel... ce qui est accordé à quelqu'un par compassion, ce sentiment qui porte à plaindre et à partager les maux d'autrui. Compassionnel est donc dérivé de compassion. C'est un adjectif assez récent.

Craquant : en terme familier est craquant tout ce qui fait céder à l'attrait de quelque chose ou de quelqu'un, un peu le sens d'épatant.

DES MOTS POUR JOUER

Genre, chanteur d'opéra, matou.

Trois noms masculins. Trouver leur féminin.

Réponses :

Un genre, une brue.
Un chanteur, une cantatrice.
Un matou, une chatte.

AUTOUR D'UN MOT

Le cri du latin populaire *citare*... appeler les citoyens au secours.

Un son émis par la voix est un cri. On pousse, on jette un cri. On se plaint, gémit, gémissement ou alors cris sourds, étouffés, lamentations, gémissements ou plaintes.

Les cris peuvent être violents ou modérés : cris de fureur, de colère, hurlements, rigissements ou alors cris sourds, étouffés, lamentations, gémissements ou plaintes.

Quand on approuve, ce sont des acclamations, des ovations ou des bravos.

Mécontent, les cris deviennent invectives, protestations ou sifflets.

Parfois les cris sont de simples exclamations : telles que oh ! ah ! bravo !, bis ou hip ! hip ! hurrah !.

Chez les animaux les cris sont nombreux et chacun porte un nom, tels braiement, beuglement ou bêlement. Le chameau blait, le chien aboie, l'éléphant barrit, la grenouille coasse et le corbeau croasse. Le pigeon roucoule et l'on pourrait ainsi citer d'innombrables cris d'insectes, d'oiseaux ou d'animaux divers : du glouglou de la poule au bourdonnement de l'abeille en passant par le glouglou du dindon.

Un proverbe libanais rappelle à propos des cris : « Si la forte voix servait à quelque chose, l'âne se serait construit des palais !... alors à quoi bon crier ? »

DES MOTS D'AILLEURS

Un gros mot : en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) un gros mot ce n'est pas un mot grossier mais un mot savant ou recherché. En quelque sorte c'est un grand mot. Des grossièretés ce sont des « sales paroles ».

Humaniste : toujours dans cette même région africaine, l'éleveur qui accomplit le cycle des études secondaires est un humaniste. Ainsi à l'issue de leur second cycle on peut conclure que tous les Congolais sont humanistes.

AUTOUR D'UN MOT

Délai de l'ancien français « deslaler » (différer).

Le temps accordé pour faire quelque chose c'est le délai.

Son expiration c'est l'échéance, le terme. On accorde parfois un temps supplémentaire pour faire quelque chose : on demande et on obtient un délai, une prolongation, un sursis, une remise.

Le délai peut être de faveur, de grâce ou péremptoire, c'est-à-dire décisif ou tranchant. Se donner un délai c'est remettre, renvoyer, reculer, faire traîner ou cette tendance à tout remettre au lendemain nommée du nom savant de « procrastination ».

Quand le délai est expiré il est périmé, forcé. Agir immédiatement, sans attendre, sur le champ, tout de suite, c'est agir sans délai ou à bref délai quand l'action est exécutée sous peu, dans peu de temps.

Mais de toute manière, comme dit une sentence française : « Ce qui est différé n'est pas perdu ».

DES MOTS À DEVINER

Un nocher (NOCHER) est-ce :

- un arbre des régions chaudes ?
- un pilote chargé de conduire un navire ou une barque ?
- un poisson des mers chaudes ?

Trouvez la bonne réponse.

Réponse : un nocher (NOCHER) est un pilote chargé de conduire un navire ou une barque.

Note : on dit aussi nautonier. Nocher vient de grec Naukléros, patron de bateau.

AUTOUR D'UN MOT

Délicat... délicatesse, du latin *delicatus* Délicat, ce qui cause une sensation agréable : un mets délicat, délicieux, exquis, raffiné, recherché, voire savoureux et comme on dit familièrement : « c'est du nanan ».

Est également délicat tout ce qui exécuté avec adresse : travail, bijou délicat, fait avec soin, signalé ou ciselé.

Délicat aussi... celui qui a une constitution fragile : une santé délicate.

Délicat, encore... tout ce qui présente des difficultés : problème délicat, difficile, compliqué.

Un homme doué d'une grande sensibilité est délicat, gentil, aimable, courtois et raffiné. Et si cet homme fait preuve de scrupule il a une conscience délicate, il est probe, intègre et très honnête.

Enfin être difficile à contenter c'est faire le délicat, se montrer exigeant ou faire « la petite bouche comme on dit familièrement ».

En général, « la délicatesse est à l'esprit ce que la bonne grâce est au corps » (maxime française du XVIII^e siècle).

BONNE SANTÉ

Peut-on faire des cures de fruits

Vrai. Certains fruits conviennent mieux que d'autres à des cures soit de désintoxication, soit de reminéralisation, soit d'amaigrissement. Les fruits les plus généralement utilisés sont le citron, l'orange, le pamplemousse, la pomme, la cerise, le raisin, la prune, la fraise...

Le citron convient particulièrement aux cures de désintoxication ou d'amaigrissement.

L'orange et le raisin sont des fruits reminéralisateurs.

Une cure de pommes est recommandée avant d'affronter l'hiver.

Une cure de cerises procure une excellente dépurative organique, en favorisant l'élimination des déchets et des toxines. Il faut les boire en jus ou les manger entières pendant deux à trois jours.

Une cure de raisins aide à perdre quelques kilos.

Les cures de fruits peuvent se faire en utilisant des fruits divers afin d'éviter l'accumulation de certaines substances qui, à haute dose, peuvent avoir certains inconvénients.

Si les fruits sont variés, les bienfaits de chacun s'additionnent.

Grippe : le vaccin nasal à l'essai

Un vaccin antigrippal mis au point par Biovector, Therapeutics (France) et BioChem Pharma (Canada) subit ses premiers essais au Canada. Administré par voie nasale, il pourra offrir une meilleure protection contre l'infection, parce qu'il utilise justement la voie empruntée par le virus de la grippe.

Trois doses d'un vaccin comportant les souches recommandées par l'OMS seront administrées à 60 adultes sains, puis comparées et évaluées contre placebo. Cette première phase permettra de mesurer l'innocuité du vaccin, puis son activité sur le système immunitaire.

Cuisson : quelques conseils

• Il n'est pas recommandé de réchauffer plusieurs fois le même plat. Il y a alors un risque de voir se multiplier les microbes.

• Porc et poulet doivent toujours être bien cuits, car ils sont porteurs de germes particuliers.

• Na salez la viande rouge qu'un fin de cuisson, elle gardera toute sa saveur.

MFI / Cerin

NATION

DÉCENTRALISATION, DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE : DES VALEURS INDISSOCIABLES

(Suite de la première page)

les populations sur le contenu des lois de décentralisation au Bénin.

La décentralisation est un processus destiné à transférer des pouvoirs politiques et économiques à des populations organisées à la base pour leur permettre de gérer leurs propres affaires et promouvoir ainsi un développement durable pour un mieux-être collectif partagé. Mais en tant qu'une forme de gestion locale, la décentralisation ne saurait s'intégrer ou intégrer le « corpus » social que si elle tient compte des spécificités des États ou des Nations. Que vaudrait une décentralisation pensée et voulue pour des populations restées en marge du processus parce que n'ayant pas été au préalable sensibilisées aux enjeux et défis.

La République du Bénin, en faisant ce choix stratégique de développement, en a mesuré la portée et veut se donner les moyens de le réussir et ceci de façon prudente. C'est ce qui sous-tend les principes qui fondent la décentralisation au Bénin.

Dix principes généraux se dégagent des textes de lois de la décentralisation et s'énoncent comme suit :

1 — Le couplage de la décentralisation avec la déconcentration qui est une forme d'organisation de la représentation de l'État ;

2 — Le choix d'un seul niveau de déconcentration qui est le département et d'un seul niveau de décentralisation qui est la commune ;

3 — L'administration de la Commune assurée par un organe élu, appelé « Conseil communal » ou municipal ;

4 — La création des Communes à statut particulier et des Communes de droit commun ;

5 — La distinction entre les compétences propres de la Commune et celles qui lui sont déléguées par l'État ;

6 — L'autonomie financière des Communes ;

7 — L'affirmation du rôle de la tutelle administrative sur les Communes exercée par le Préfet de département ;

8 — L'obligation pour l'État de soutenir les collectivités décentralisées ;

9 — la nécessité d'organiser la solidarité intercommunale ;

10 — La nécessité d'asseoir le développement local.

Il y a lieu de dire que tous ces principes convergent vers un enjeu majeur qui est un défi actuel des gouvernants à savoir « la lutte contre la pauvreté ».

Autour de cet enjeu central, gravitent deux autres qui sont la démocratie à la base et le développement local.

Décentralisation, démocratie et bonne gouvernance étant des valeurs indissociables, il y a lieu de corriger certaines tares qui avaient caractérisé la gestion de la « chose publique ». C'est pourquoi, malgré l'affirmation de la volonté politique de transférer le pouvoir à la base, des préoccupations subsistent et il y a lieu de les prendre sérieusement en considération.

En effet :

— comment faire participer le citoyen à la gestion de la chose publique ?

— comment rapprocher de façon efficiente l'administration du citoyen et lui épargner les tracasseries inutiles ?

— comment aider le citoyen à prendre conscience de sa responsabilité dans le processus de décentralisation ?

Ceci ne peut se faire qu'à travers un dialogue sincère et permanent entre les élus locaux, les mandants et les autorités déconcentrées et surtout par une formation civique des citoyens qui doit permettre à chacun de mesurer ses responsabilités et de les assumer en toute conscience.

A ce niveau, nous percevons déjà le rôle capital du chrétien.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le président, quel rôle pensez-vous que le chrétien peut jouer dans la décentralisation ?

M. Joseph Tossavi : D'emblée, je dis que le chrétien est un citoyen qui « ayant revêtu Christ » devrait continuer d'apporter le message d'Amour et de Paix de Dieu aux hommes.

Image de Dieu et témoin du Christ, il est « le sel de la terre et la lumière du monde ».

Engagé dans l'histoire et sur la route des hommes, il doit être l'image vivante du Christ, portant encore aujourd'hui les souffrances du monde pour soulager la misère des hommes. La décentralisation aussi doit permettre aux populations de crier leur misère, de dénoncer les injustices, de susciter les initiatives et élan pour le développement intégral et de tout homme et de tout l'homme.

Nos paroisses, diocèses, communautés de base sont des exemples de structures où peuvent s'éclore de belles actions industrielles d'un développement à la base.

L'Évangile doit éclairer ce processus nouveau, dans lequel notre pays s'engage, pour lui donner un socle, le purifier des

mesquineries politiques et des dérapages regrettables.

La décentralisation, corollaire de la démocratie de proximité, a besoin de s'enraciner dans le message d'Amour du Christ qui est respect de l'autre et surtout des plus faibles, attention à l'autre et service de l'autre.

De cette façon, on épargnera le spectre de la xénophobie, du régionalisme, de l'ethnocentrisme, toutes choses qui constituent des menaces et incertitudes pour la décentralisation. Toutes les énergies doivent donc être mobilisées pour permettre ainsi à la décentralisation de créer réellement un nouvel espace de dialogue social où le citoyen se sent mieux vivre.

C'est à cette moisson que le Seigneur nous invite aujourd'hui et c'est un engagement qui est noble à mon avis.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le président, à quel niveau se trouve la mission dans les préparatifs de la mise en œuvre de la décentralisation ?



M. Joseph TOSSAVI

M. Joseph Tossavi : Depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990 qui a recommandé une nouvelle manière de gérer l'espace local et la traduction de ladite recommandation dans les articles 150 à 153 de la constitution du 11 Décembre 1990, beaucoup de choses ont été

faites au niveau du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale dans le cadre de la mise en œuvre de cette prescription constitutionnelle.

Ainsi, après avoir recueilli sur toutes les grandes questions et préoccupations relatives à la gestion des affaires locales, les propositions et avis de tous les élus locaux, des autorités politiques et administratives, des chefs religieux et traditionnels, des personnes ressources et de la société civile, le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale a organisé du 7 au 10 janvier 1993 les états généraux de l'administration territoriale. Les conclusions et recommandations de ces travaux ont permis de définir les grandes lignes de la réforme.

Ces conclusions et recommandations ont été approuvées par le conseil des ministres le 18 février 1993. Le ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale a ensuite mis sur pied un comité de suivi des états généraux chargé d'élaborer les différents textes fondamentaux qui vont régir la nouvelle administration territoriale.

Ce comité de suivi a, depuis lors, travaillé sans désespérer et ses diligences ont abouti à l'élaboration des cinq projets de Loi ci-après :

— projet de Loi portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin.

— projet de Loi portant organisation des Communes en République du Bénin ;

— projet de loi portant organisation des Communes à statut particulier ;

— projet de Loi portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin ;

— projet de Loi portant régime financier des Communes en République du Bénin.

L'examen et le vote par l'Assemblée nationale de ces Lois, entamés le 28 juillet 1997 se sont achevés le 12 février 1998.

L'étape suivante a été la saisine de la Cour Constitutionnelle par le Président de la République, en vue du contrôle de la constitutionnalité des lois votées. Par ses décisions DCC 98-026, 98-032, 98-036, 98-038, et 98-041 de mars et avril 1998, la Cour Constitutionnelle a déclaré quelques articles des cinq lois de décentralisation contraires à la constitution sans pour autant remettre en cause les principes fondamentaux de la réforme.

Conscients de l'urgence de la situation, les députés se sont réunis en session extraordinaire en juillet 1998 pour procéder à la mise en conformité des articles incriminés.

Ainsi, il est à espérer que la Cour Constitutionnelle autorisera dans les prochaines semaines le Chef de l'État à rendre exécutoires lesdites Lois en les promulguant.

Il convient de signaler que les trois structures mises en place au niveau du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale (Direction générale de l'administration territoriale, Mission de décentralisation et Maison des collectivités locales), pour conduire le processus de décentralisation, préparent activement une grande campagne de sensibilisation des populations et de vulgarisation des Lois sur la décentralisation.

Des contacts dans ce cadre sont pris avec les préfets de départements, les organes de presse privés et publics, les organisations non gouvernementales, les partenaires au développement pour garantir à cette opération toutes les chances de succès.

Il ne reste qu'à souhaiter que ce message que vous avez bien voulu nous aider à porter au peuple, trouve en chacun de nous, une terre fertile et que, germant, il nous engage à l'action devant nous conduire à une aube véritablement nouvelle.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogbo Cakpo

POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

(Suite de la première page)

pement de notre pays que constituent nos filles, sœurs, épouses et mères.

Elles sont aux prises à d'énormes difficultés compromettant tout progrès, corollaire de l'enlisement de notre pays dans la misère. Une thèse que vient de confirmer le deuxième rapport national sur le développement humain 1998, lancé officiellement le samedi 17 octobre dernier sous la direction du coordonnateur du système des Nations unies, M. Alfred Sallia Fawundu représentant résident du PNUD.

Dès lors on comprend que l'éradication de la pauvreté, du moins sa réduction, passe par l'intégration effective de la femme au processus de développement du Bénin comme elle laisse transparaître le thème même du rapport de cette année : « femme, pauvreté et développement ».

DES ÉLÉMENTS DU CARCAN QUI ÉTOUFFENT

Combien ne sont-elles pas ces femmes, dans les ménages, en ville comme à la campagne, à ployer sous la suprématie souvent abusive des hommes. Bonnes à exécuter d'innombrables corvées dans la journée pour assurer la subsistance, garantir la bonne marche du foyer. Il n'est plus un secret pour personne que le Bénin classé 145ème sur 174 pays, suivant les indices de développement, est l'un des pays les plus pauvres du monde. Le tiers de la population béninoise (34%) souffre de la pauvreté monétaire et près de la moitié (47%) souffre de diverses formes de dénuement. Dans cette situation, les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes. Elles sont trop souvent privées des moyens de maîtriser leur destinée et ploient sous des travaux éreintants, avec la charge de mettre au monde et d'élever les enfants, ainsi que d'autres responsabi-



lités ménagères et communautaires. Et leur manque d'accès à la terre, au crédit et à des opportunités d'emploi plus prometteuses, les empêche, bien souvent, d'éloigner le spectre de la pauvreté d'elles-mêmes et de leurs familles en quelque sorte d'échapper à la pauvreté.

Quand on examine les populations pauvres et vulnérables selon le deuxième rapport, les femmes, ou du moins les femmes chefs de ménages, sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes. En outre, une enquête rapide auprès des ménages effectuée en 1996 a indiqué que 46% des ménages urbains pauvres avaient pour chef une femme, alors que cette proportion n'était que de 26% pour les ménages urbains non pauvres. Par ailleurs, le calcul de la part des femmes dans les revenus du travail a montré que celles-ci, dont la proportion s'élevait à 42,6% de la population active en 1992 et à 50,8% en 1996 ne contribuaient au revenu qu'à hauteur de 23% en 1992 et 30% en 1996. Ainsi, d'une part, les femmes sont plus frappées que les hommes par la pauvreté et, d'autre part, leur contribution à la richesse nationale apparaît dévalorisée ou, à tout le moins, sous-estimée. De même, les femmes ont le taux d'analphabétisme le plus élevé (82%) contre (58%) chez les hommes en milieu urbain. Et bien que les femmes aient une espérance de vie moyenne plus élevée que celle des hommes, elles courent un risque plus élevé que les hommes de décéder entre 15 et 49 ans, en raison de la mortalité maternelle liée aux complications de l'accouchement chez les femmes analphabètes et des mariages précoces. Et que dire de la participation des femmes à la vie politique et aux prises de décisions ?

De ce point de vue, le deuxième rapport national sur le développement humain au Bénin indique que seulement 7,3% des sièges à l'Assemblée nationale du Bénin en 1996 sont occupés par des femmes. Et chez les femmes fonctionnaires : elles sont à peine 14,1% de cadre A en 1996. Dans le secteur des entreprises économiques modernes (publiques et privées), les femmes sont relativement moins nombreuses que dans la fonction publique : 10,1% en 1997, 11,7% en 1998 selon les résultats des enquêtes sur la structure des emplois menées par l'observatoire de l'emploi. Toute chose qui affaiblit le rôle de la femme dans le processus de développement. On pourrait multiplier à l'infini les exemples. Et pourtant les femmes béninoises constituent une puissante force potentielle pour la relance économique de notre pays.

FORCE POTENTIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En effet, l'élément féminin dans la composition de la société béninoise, plus de 51% de femmes, constitue en soi une richesse inouïe pour le progrès. Selon une enquête effectuée sur l'emploi du temps et contenue dans le rapport de cette année, pour mesurer la contribution des femmes à l'activité économique et à l'activité domestique, le nombre d'heures que consacrent les femmes aux activités économiques destinées au marché est plus faible que celui des hommes. Ce déficit horaire enregistré par les femmes est totalement compensé par le temps consacré aux activités économiques hors marché. Cependant, lorsque les activités domestiques sont prises en compte, il apparaît que le temps de travail des femmes est supérieur de plus de 43% à celui des hommes, aussi bien en ville qu'à la campagne. Et en considérant les activités

liées au portage de l'eau et aux travaux domestiques, qui officiellement ne sont pas pris en compte dans le calcul du produit intérieur brut, la valeur du PIB augmenterait de 30%. Qu'elle est énorme cette part de la richesse induite par les femmes, mais hélas occultée !

L'expérience montre que lorsque les femmes entrepreneurs et producteurs accèdent aux services financiers, elles économisent, remboursent leurs prêts et utilisent les bénéfices obtenus pour investir dans la santé, l'éducation et le logement de leur famille. L'accès aux ressources productrices offre à ces femmes à faibles



revenus, de nouvelles opportunités et développe leur aptitude à réorganiser la société.

En réalité et comme le précise le rapport national sur le développement humain au Bénin, les différents obstacles d'intégration de la femme au processus de développement ne pourront être surmontés en se fiant seulement à l'économie de marché et aux processus politiques établis. L'intervention de l'État, ainsi qu'un engagement politique clair, sont indispensables si l'on veut obtenir des résultats tangibles. Pour cela, il convient de définir pour le Bénin une stratégie claire et un programme concret visant à parvenir à l'égalité des chances. Cela est d'autant vrai que le rapport de 1997 avait montré d'une part, que les programmes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté sont ceux qui sont ciblés sur les divers groupes concernés et, d'autre part, que les femmes béninoises constituaient les groupes les plus nombreux parmi les populations vulnérables et pauvres. On comprend alors que la stratégie de lutte contre la pauvreté doive s'appuyer sur les femmes comme vecteurs de développement du Bénin.

QUE FAIRE ?

A cet effet, des axes stratégiques sont avancés par les experts du développement dans le cadre du deuxième rapport national. Entre autres, ces axes consistent à :

— 1 : Retenir un calendrier pour l'élimination des discriminations juridiques

Depuis 1975, année au cours de laquelle fut proclamée la décennie de la

femme par les Nations unies, pratiquement, aucune loi n'a été prise au Bénin, en conformité avec les Grands Instruments Internationaux et la Constitution concernant le statut juridique de la femme.

De plus, la coexistence des textes anciens avec de nouvelles dispositions non codifiées, entraîne une cacophonie juridique ne favorisant pas un statut cohérent de la femme.

Dans ce contexte, un observatoire national sur la parité, si nécessaire, pourrait être chargé d'établir une liste des objectifs fixés en la matière et publier de façon régulière les résultats obtenus, ... en attendant beaucoup mieux.

— 2 : Fixer un seuil minimum pour la participation des femmes, afin d'accélérer le rythme du changement

Ces réservations de sièges en faveur des femmes et leur nomination dans les instances représentatives ont été critiquées comme étant une politique de pure forme, susceptible de faire l'objet de manipulations. Elles ont néanmoins permis à certaines femmes des pays qui les ont expérimentées de faire avancer la cause féminine. Ainsi par exemple, les femmes sud-africaines au Congrès National Africain, ont obtenu une clause imposant 33% de participation pour les femmes dans leur parti. C'est ce qui explique la présence de 101 femmes pour 400 sièges à l'Assemblée Nationale sud-africaine.

— 3 : Fournir des services financiers exceptionnels aux femmes

L'expérience a prouvé que pour répondre de façon adéquate aux besoins de ces femmes, il convient de leur fournir des services particuliers : une structure bancaire informelle, des prêts à court terme portant sur des montants minimes, des conditions de garantie spécifiques, des procédures simplifiées de demande de prêt assorties d'une réponse rapide, des configurations de prêt adaptées, des structures d'épargne et un crédit participatif, une gestion participative des institutions...

— 4 : Clarifier et renforcer les mécanismes institutionnels

Aujourd'hui, avec le soutien de la coopération internationale, pratiquement tous les pays africains sont dotés de mécanismes institutionnels chargés de la promotion des femmes. Mis en place récemment, certains dans le cadre de la préparation de la conférence de Beijing (1995), les plus anciens pendant la décennie des femmes (1975-1985), ces mécanismes ont en commun la faiblesse de leurs ressources financières et humaines, face à l'immense tâche qui leur est en principe dévolue. La part du budget national consacrée au fonctionnement de ces institutions est dérisoire si on la compare aux sommes allouées aux autres départe-

(Lire la suite à la page 12)

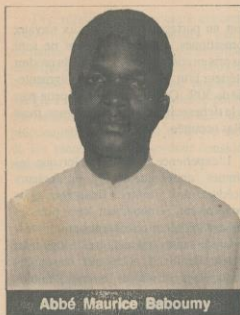
RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SIX NOUVEAUX PRÊTRES ORDONNÉS POUR LE SERVICE DE DIEU ET DES HOMMES DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

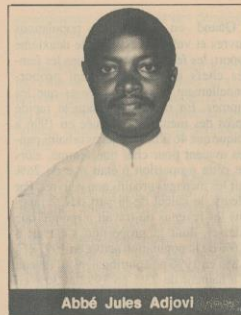
Le Samedi 10 octobre 1998 en l'église Sainte-Cécile de Cotonou, l'archevêque de Cotonou, son excellence Monseigneur Isidore de Souza a fait prêtres de Jésus-Christ à jamais six diacres de l'archidiocèse de Cotonou : les abbés Maurice Baboumy (paroisse Saint-Jean de Cotonou) ; Jean-Clotaire Boco (Bon-Pasteur de Cotonou) ; Alain Dosseh (Sainte-Rita de Cotonou) ; Eric Soviguidi (Saint-Martin de Cotonou) ; Roger Sèvo (Saint-Jean l'Évangéliste de Zinvé), et Jules Adjovi (Saints-Anges de Ouidah).

Parmi les 67 prêtres qui entouraient l'archevêque de Cotonou, on pouvait noter la présence des révérends pères Georges Houyémé, vicaire général de l'archidiocèse de Parakou, Théophile Villaga, un des deux vicaires généraux de l'archidiocèse de Cotonou, Père Richard Pierre, supérieur régional des pères des Missions africaines au Bénin, Barthélemy Zinzindohoué, recteur du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah. La présence particulière de l'évêque de Djougou, son excellence Monseigneur Paul K. Vieira aux côtés de l'archevêque de Cotonou était significative à plus d'un titre. Il avait assuré, pour une part, en sa qualité de recteur d'alors, la formation de ces jeunes aujourd'hui promus au sacerdoce du Christ. Mieux, l'un des six nouveaux prêtres, l'abbé Alain Dosseh est mis par l'archevêque de Cotonou à la disposition de Mgr. Vieira pour servir comme prêtre missionnaire dans le diocèse de Djougou. Les fidèles étaient massivement au rendez-vous pour rendre grâce mais surtout pour implorer les dons de l'Esprit Saint sur ces nouveaux ouvriers de la vigne du Seigneur.

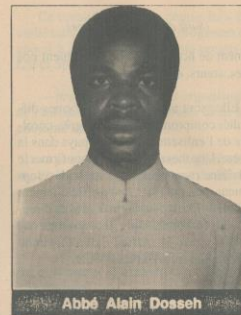
Dans son homélie très riche en conseils pratiques, l'archevêque de Cotonou a notamment invité les nouveaux prêtres à témoigner de Jésus-Christ par l'exemple de leur vie et à faire des conseils évangéliques leur cheval de bataille pour la gloire de Dieu.



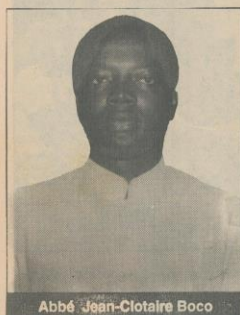
Abbé Maurice Baboumy



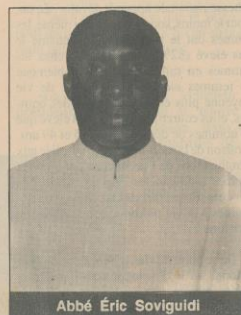
Abbé Jules Adjovi



Abbé Alain Dosseh



Abbé Jean-Clotaire Boco



Abbé Eric Soviguidi



Abbé Roger Sèvo

Et comme la moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux, l'archevêque de Cotonou n'a pas tardé à envoyer ses nouveaux ouvriers à la vigne du Seigneur. Ainsi, en dehors de Alain Dosseh

donné au diocèse de Djougou, Maurice Baboumy est affecté comme vicaire Sainte-Jeanne d'Arc d'Allada ; Jean-Clotaire Boco, vicaire à Saint-Martin de Cotonou ; Eric Soviguidi pour servir

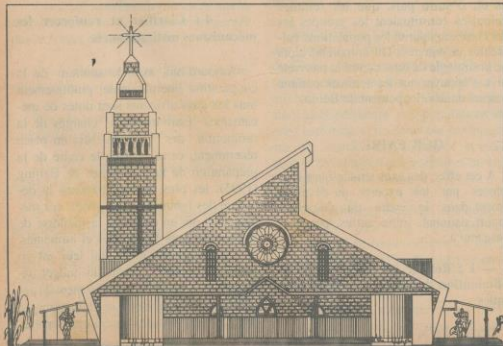
comme aumônier au Collège Père Aupiais ; Roger Sèvo est envoyé au centre catéchétique de Ouidah et Jules Adjovi est vicaire Notre-Dame de miséricorde de Cotonou.

Guy Dosseu-Yovo

RECTIFICATIF

Dans notre livraison n° 712 du 9 octobre 1998, à la page 8 nous avons présenté dans notre article intitulé "Bientôt un

sanctuaire à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé" la façade principale illisible dudit sanctuaire. La rédaction le regrette et présente toutes ses excuses à ses lectrices et lecteurs. En réparation, vous avez ci-dessous le document repris.



SOUDAN : DEUX PRÊTRES CATHOLIQUES VICTIMÉS DE TORTURES

Ils ont comparu lundi devant un tribunal de Khartoum.

Khartoum, 6 octobre 1998. Deux prêtres, les Pères Hilary Boma et Lino Sebit, ont été torturés dans leur prison de Khartoum, confirme mardi l'agence missionnaire vaticane Fides, organe de la Congrégation pontificale pour l'évangélisation des peuples.

C'est finalement le Père Boma qui a révélé les actes de torture, en présence de la police, au cours d'une rencontre avec quatre prêtres soudanais qui l'ont rencontré dans la prison de Khartoum le 1er octobre. Il a même signé une « confession » dictée par la police pour faire cesser les tortures infligées sous ses yeux à son confrère le Père Sebit.

Cette nouvelle est parvenue à Fides au moment où le quotidien pro-gouvernemental « Akhbar Al Youm » annonçait la comparution lundi devant un tribunal des Pères Boma et Sebit et de 18 autres personnes accusées d'être responsables des attentats à la dynamite perpétrés à Khartoum le 30 juin dernier.

Selon le journal soudanais, le Père Boma est également accusé de faire partie de l'Armée populaire soudanaise de Libération (SPLA), d'être le chef d'un groupe de 19 rebelles chargé de faire sauter le système de transmission électrique de la capitale. Autre accusation portée contre lui : vouloir attenter à la vie de personnalités du gouvernement.

(APIC / CIP / Imed / ba)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

TANGUIÉTA : LES ABBÉS FRANÇOIS TIANDO ET MATHURIN KONIGUI, PREMIERS PRÊTRES DE L'ARCHEVÊQUE DE PARAKOU

La belle et spacieuse église Saint-Joseph de Tanguiéta consacrée le 1^{er} mai 1998 a servi de cadre à l'ordination sacerdotale des Abbés François Tiando et Mathurin Konigui de Kérou.

Cela se passait le vendredi 14 août 1998, veille de l'assomption, en présence de nos Seigneurs Pascal N'Koué, évêque de Natitingou et Nestor Assogba, archevêque de Parakou, de nombreux prêtres, religieuses et séminaristes.

Les autorités politico-administratives parmi lesquelles on remarquait l'honorable député Adolphe Biaou, des délégations venues des diocèses voisins, de nombreux parents et amis ont bravé la pluie torrentielle et ravageuse des pistes pour être présents à cette célébration.

10h 30mn : une grande procession s'est ébranlée du presbytère vers l'église devenue trop exigüe pour la circonstance.

L'animation liturgique était assurée par les chorales Waama, Bariba, Jeunes en français et enfants du MADEB.

L'honneur était revenu aux révérends pères Michel L'Hostis et Léon Le Roux de se réjouir de l'événement et de présenter les différentes séquences du programme. Ils n'ont pas manqué d'inviter la communauté à une prière soutenue.

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Parakou, au dé-

but de son homélie, remercié Monseigneur Pascal N'Koué, évêque de Natitingou pour l'avoir invité à venir présider les cérémonies de l'ordination.

C'est pour lui une belle occasion d'ordonner des prêtres pour l'éternité dans l'église de Tanguiéta où il célèbre pour la première fois, a-t-il fait remarquer, avant d'inviter l'assistance à louer le Seigneur pour la pluie qui est signe de bénédiction.

L'archevêque de Parakou a saisi l'occasion pour redéfinir les trois (3) devoirs du prêtre à savoir :

— le prêtre est le serviteur du peuple de Dieu. On n'est pas prêtre pour donner des ordres. On est prêtre pour offrir le sacrifice de la foi, le sacrifice de Jésus et pour se livrer en sacrifice;

— le prêtre doit partir annoncer l'Évangile. Notre monde a besoin de parole de joie, d'encouragement et de réconfort. Prophètes de joie, de l'unité à travers les montagnes et les plaines de l'Atacora, les abbés François et Mathurin devraient donner leur vie pour leurs frères. Ils doivent proclamer la parole par leur vie exemplaire;

— le prêtre va à la conquête des cœurs. Vivant de l'amour du Seigneur, le prêtre va à la conquête des cœurs — Il est imité. La royauté du Christ c'est le service.

Il devient ancien, témoin de la souffrance du Christ.

S'adressant particulièrement aux abbés François et Mathurin, Monseigneur Assogba a rappelé un vieil adage du séminaire : « *rarement seul, jamais à deux, toujours à trois.* » avant de les assurer qu'avec Jésus, ils sont trois c'est-à-dire légion et accueil des autres.

Il a conclu son homélie en confiant à Marie, la vie sacerdotale de François et Mathurin pour qu'elle les protège et les garde fidèles à leur engagement.

Puis suivront les litanies des saints, l'imposition des mains, des habits liturgiques et les rites complémentaires.

Un tonnerre d'applaudissements a salué les nouveaux prêtres dès leur installation aux côtés de leurs Excellences pour la suite de la liturgie.

Son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué a, avant la bénédiction finale, exprimé sa gratitude au Seigneur, au Pape Jean-Paul II, à Monseigneur Assogba et à tous ceux qui ont honoré de leur présence la célébration eucharistique. Il a expliqué le pallium que porte l'archevêque de Parakou depuis le 29 juin 1998 et que la communauté diocésaine voyait pour la première fois à Tanguiéta.

Pour la petite histoire, il est à rappeler que le pallium est une bande de laine ornée

de six croix en soie noire et de six agrafes d'or. Elle entoure les épaules et une de ses extrémités retombe sur la poitrine, l'autre dans le dos. C'est l'emblème du pouvoir archiepiscopal vivement applaudi par les fidèles.

Monseigneur N'Koué, tout en sentant la demande des chrétiens, a prononcé les affectations : l'abbé François Tiando va renforcer l'équipe sacerdotale de la paroisse-cathédrale de Natitingou et l'abbé Mathurin Konigui servira au séminaire Saint-Pierre de Natitingou.

Visiblement ému, l'abbé François a, au nom de son frère jumeau et en son nom propre, magnifié le Seigneur et exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui ont effectué le déplacement de Tanguiéta. Devant l'immensité de la tâche à accomplir, il a exprimé sa joie et sa crainte avant d'inviter l'assistance à prier pour leur sanctification dans l'exercice sacerdotal.

Signalons que les abbés François Tiando et Mathurin Konigui sont les 5^e et 6^e Prêtres de l'épiscopat de Monseigneur Pascal N'Koué et les premiers ordonnés par Monseigneur Nestor Assogba en sa qualité d'archevêque de Parakou.

Prions pour que leur apostolat soit fécond.

Jean-François Gonsallo

OUVERTURE DU CYCLE DE THÉOLOGIE AU GRAND SÉMINAIRE MONSIEUR-LOUIS PARISOT DE TCHANVÉDJI

« Nous sommes très heureux de vous revoir. Maintenant, vous mêmes pouvez constater que ce séminaire est un grand séminaire complet. »

C'est parce que les mots que l'Abbé Julien Efoé Pénoukou, recteur du grand séminaire Mgr. Louis Parisot de Tchanvédji visiblement ému, a souhaité la bienvenue dans la fraîcheur du soir du Jeudi 1^{er} Octobre 1998 aux séminaristes qui revenaient des vacances. Il inaugurerait ainsi la nouvelle année académique.

Un deuxième grand séminaire complet au Bénin à l'image de Saint Gall de Ouidah!

C'est non seulement un événement mais une merveille de Dieu.

En effet, il y a juste trois années lors de la création du grand séminaire



Monseigneur-Louis Parisot de Tchanvédji, beaucoup de langues, malgré la décision de nos pères dans la foi d'ériger un nouveau grand séminaire complet, doutaient encore du statut de ce nouveau séminaire.

Aujourd'hui plus de doute, ce projet est devenu réalité.

C'est une œuvre qui est rendue possible grâce aux efforts conjugués de la conférence épiscopale béninoise

qui a pris à cœur la formation des prêtres, et d'une équipe permanente dynamique de formation renforcée cette année par l'arrivée des Pères Thomas Yéhou et Ruiz Enrique, un missionnaire espagnol.

Au programme 16 matières sont inscrites pour cette première année de théologie. Tout au long des quatre années que durera le cycle, plusieurs professeurs hautement qualifiés donneront une connaissance plus accrue de Dieu à ces 55 étudiants qui reviennent du stage canonique.

Puisse le Seigneur veiller sur cette maison que lui-même a bâtie.

Virgile Babatoundé Klimpin
CRUX - HOSTIA - VIRGO

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

KÉTOU : UNE FÊTE QUI ENFANTE ET INTERPELLE

Il sonnait 11 heures, le Samedi 19 Septembre quand retentit dans la paroisse de Kétou le chant d'ouverture de la célébration des noces d'argent du Révérend Père André Dessou. La procession des choristes s'ébranla, suivie du cortège des dix prêtres présents. En tête de ce cortège s'avançait rayonnants les Abbés Jean-Marie Bienvenu Ikokpata et Paul Thierry Djossa. Ces deux grands séminaristes de la paroisse de Kétou allaient pour la première fois revêtir en cette célébration l'habit sacerdotal qu'est la soutane. L'évêque de Porto-Novo, son Excellence Monseigneur Vincent Mensah qui a présidé la cérémonie a donné à son homélie le ton qu'il fallait à cette grande fête. Par son enseignement on ne peut plus méditatif, l'évêque de Porto-Novo a vivement interpellé les consciences.

Pour commencer sa méditation, Mgr. a félicité les fidèles de Kétou pour avoir compris la valeur de cette pierre d'angle qu'est le prêtre, en invitant à juste titre le père André à une action de grâce chez eux. Nous devons bénir sans trêve le Seigneur pour sa constante fidélité et son amour insondable qui le poussent à susciter chaque jour des prêtres pour le service de son peuple. Le prêtre, lieutenant de Dieu, doit, par ricochet, être obéissant comme son maître qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort sur une croix. Il y est aidé par le

secours divin: «C'est Lui qui opère en nous à la fois le vouloir et l'opération même». Nous avons des raisons de rendre grâce à Dieu pour tant de grâce. Aussi, est-ce fort de cela que Mgr. bénit le ciel en félicitant le Père André pour avoir toujours été un prêtre soumis et obéissant. S'inspirant de l'exemple de celui-ci, il exhorta la foule des chrétiens à une vie de témoignage jusque dans les plus humbles détails.

Un modèle fort éloquent de cette vie de témoignage est la personne du vénéral Père Mouléro. Il fut un prêtre qui a travaillé partout avec zèle et dévouement. Un prêtre qui n'a visé tous les jours de sa vie que le Christ et Lui seul. Un prêtre, enfin, qui nous a ouvert le chemin de la grâce sacerdotale, tant et si bien que des esprits bien inspirés ont affirmé que: «la grâce vient de Kétou». Cependant, il est étonnant et même inquiétant de constater qu'il a fallu attendre, après le premier prêtre, 45 ans avant d'avoir le 4e (quatrième) prêtre en la personne du Père André Dessou.

Kétou, toi qui as vu naître et mourir le premier prêtre béninois! «Kétou, disait Mgr. Mensah, l'heure est venue de sortir de ton sommeil». Il se fait tard. L'heure n'est plus maintenant à la louange du nom de Mouléro. Il incombe plutôt à chacun de travailler à soutenir l'action de Dieu. Concrètement, il urge de tout mettre en œuvre pour que la grâce de Dieu descende en premier lieu à Kétou ne soit enfouie. Que chacun travaille de toutes ses forces à y éveiller, stimuler et promouvoir des voca-

tions qui s'en vont de jour en jour évanescences. Heureusement, la Providence ne fait jamais défaut. Sa bienveillance accordée à notre Église deux fils originaires de Kétou admis officiellement aux ordres sacrés.

Notre Père dans la foi a vivement conseillé à ses petits fils J. M. Bienvenu Ikokpata et P. Thierry Djossa de mettre leurs pas dans les pas de leur aïeul Mouléro «Efforcez-vous de connaître la vie du Père Mouléro» pour y conformer la vôtre. Car, c'était un prêtre qui portait partout sa soutane, même à la chasse. Vous n'avez pas à suivre les mauvais exemples. Imitiez plutôt ce modèle que nous vous proposons aujourd'hui.

À l'issue de la célébration eucharistique, la fête s'est poursuivie. Pendant que prêtres, religieux, séminaristes et invités partageaient le repas de fête, la chorale des jeunes de la paroisse esquissait des pas de danse aux sons harmonieux de leurs voix angéliques. Tout était prévu pour rendre la fête agréable. La joie était à son paroxysme quand le Père André déballa le cadeau qu'il reçut et y découvrit une splendide photo du héros du jour. Tonitruante ovation, approbation générale accueillirent cette surprise. L'Esprit est vraiment à l'œuvre dans l'Église et Il agit avec une telle discrétion qu'il faut des yeux de la foi pour reconnaître ses œuvres. Ce n'est donc pas par un simple hasard que la communauté a choisi d'offrir comme cadeau la photo de celui-là même que Mgr. a doigté

comme modèle à suivre. Tout ceci a mis le peuple devant l'évidence de la profondeur et de la véracité du message de Mgr. Tous étaient stupéfaits d'admiration.

L'heureux jubilaire était si ému qu'il ne pouvait s'empêcher d'évoquer en signe de reconnaissance nombre de souvenirs qu'il a jalousement gardés du premier prêtre de l'Église béninoise. On nous en voudrait de ne point laisser la parole au Père André pour évoquer de nouveau le plus épatant de ces témoignages: «Alors que j'étais au repos chez moi à Adjozomé, juste après mon ordination, le père Mouléro était venu me voir pour savoir si je pouvais déjà confesser. Dès que je lui ai répondu oui, il s'est aussitôt mis à genoux devant moi. C'est à lui que j'ai confié pour la première fois de ma vie le sacrement de la pénitence».

Il ne suffit plus de rester aux simples sentiments émotifs et administratifs, mais il s'agit pour nous aujourd'hui, autant que nous sommes, de chercher à connaître qui est ce prêtre dont on parle tant avec révérence, l'imiter et le faire connaître aux autres. Jésus nous interpelle et nous invite à revoir la manière dont nous vivons aujourd'hui les sacrements dans l'Église. Fidèle chrétien, fidèle chrétienne! Ce vieillard à genoux devant ce jeune prêtre t'invite à redonner au sacrement de la réconciliation toute sa valeur.

Marie Maurice Djogo
Grand séminaire Saint-Gall

REPONSE AU JEU
MOTS CROISÉS
de la page 5REPONSE AU JEU
LES MOTS SYNONYMES
de la page 5MOQUERIE
IRONIEREPONSE AU
JEU DES 7 ERREURS
de la page 5

- 1°/ - Cheveux de l'homme à droite.
- 2°/ - Fente de la veste de l'homme à droite.
- 3°/ - Cou de l'homme à droite.
- 4°/ - Chevalet à gauche.
- 5°/ - Moustaches de l'homme à gauche.
- 6°/ - Chaussure droite de l'homme à gauche.
- 7°/ - Oreille du type à gauche.

NOS ÉTAPES VERS LE JUBILÉ DE L'AN 2000

La Commission pour la Pastorale missionnaire du Comité central pour le Grand Jubilé de l'An 2000 a publié le livre «L'Esprit qui est Seigneur et qui donne la vie». Un livre de petit format, dont la lecture est facile et avec un grand contenu, qui constitue un excellent instrument pour notre réflexion et pour notre vie vers le III^{ème} Millénaire. LISEZ-LE!

Parmi les orientations proposées dans cette publication, nous considérons les suivantes comme constamment utiles pour l'Enfance missionnaire:

a) Puisque l'Esprit Saint agit dans l'histoire du salut et opère de la même façon dans l'histoire de chaque personne, il est nécessaire d'écouter la voix de l'Esprit dans nos cœurs, pour qu'Il puisse nous guider dans la réalisation du dessein de Dieu pour nous.

b) Le Christ est mort et est ressuscité par l'œuvre de l'Esprit Saint. Déjà accomplie dans le Christ, la rédemption de la personne humaine aussi bien comme individu que comme membre de la communauté, requiert toujours la conversion individuelle et sociale, comme l'indique bien et recommande l'Encyclique «Tertio Millennio Adveniente».

c) En cette année consacrée à l'Esprit Saint, il est nécessaire de souligner l'unité

du Corps du Christ qui est l'Église. C'est vers cette unité que tendent les différents charismes et ministères de l'Église, qui la soutiennent par le respect et l'amour réciproques. On suggère une étude plus approfondie de la Constitution «Lumen Gentium» pour estimer et mieux vivre l'unité dans la diversité et pour prendre conscience de ses propres responsabilités.

d) La floraison des mouvements ecclésiaux, affirme le Saint-Père, constitue «un motif d'espérance pour l'Église et pour les hommes». Il les définit «un signe de la liberté des formes, dans laquelle se réalise l'unique Église» et «une nouveauté sûre qui attend encore d'être comprise de façon adéquate en toute son efficacité positive pour le Royaume de Dieu» (cf. *Homélie de la Veille de la Pentecôte, Place Saint-Pierre, 25 mai 1996*). On invite donc les mouvements ecclésiaux et les groupes de laïcs à approfondir leur propre charisme, en tant que don suscité par l'Esprit Saint pour toute l'Église, et à découvrir le modèle qui permet de le mettre à son service.

e) Pour renforcer la connaissance et l'amour réciproques, on invite tous les mouvements ecclésiaux et les groupes de laïcs à collaborer à une expression ou à un projet commun, suivant l'invitation formulée par le Saint-Père: «Dans le cadre des célébrations du Grand Jubilé... en l'an

1998, consacré de façon particulière à l'Esprit Saint et à sa présence sanctifiante au sein de la communauté des disciples du Christ, je compte sur le témoignage commun et sur la collaboration des mouvements» (*Homélie déjà citée*). Ils pourront ainsi donner ensemble le grand témoignage d'être une partie de l'Église, d'être l'Église.

f) Cette expression ou projet commun peut faire en outre ressortir les valeurs positives, humaines et chrétiennes, qui se soutiennent ou se soutiennent dans le domaine civil (science, technique, médecine, environnement, paix et justice, solidarité entre les peuples...), qui fait faire l'expérience de l'espérance aussi dans ce domaine.

g) Ce sera un défi pour les mouvements ecclésiaux, les groupes et les associations de laïcs que de se mettre d'accord, concrètement, dans l'évangélisation des différents milieux où ils sont présents (école, hôpital, théâtre, laboratoire, bureau), en cherchant la façon la plus indiquée pour ces milieux afin de semer «ensemble» la graine de la nouvelle humanité.

(Commission pour la Pastorale Missionnaire du Grand Jubilé de l'An 2000, «L'Esprit qui est Seigneur et qui donne la vie», p.60-61).

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

GHANA : DES FILLETES LIVRÉES À VIE AU FÉTICHE

Pour réparer les fautes de leurs parents, les filles esclaves du culte trokosi, traditionnel au Ghana, sont enfermées à vie. L'État et les organisations de droits de l'homme se mobilisent actuellement pour les libérer.

En septembre dernier, le parlement ghanéen a voté une loi qui interdit toutes les pratiques qui violent les droits fondamentaux des femmes, dont le système trokosi. Dix ans d'emprisonnement pour ceux qui s'entêtent ! Un mois plus tôt, les participants à un séminaire sur la libération des Trokosi ont lancé « un appel pour l'abolition de cette pratique odieuse ». Ils se sont fondés sur la Constitution du Ghana qui a proscrit l'esclavage et toutes les traditions préjudiciables au bien-être physique et mental de la personne humaine. En juin 1998, grâce à l'action de l'ONG *International Needs Ghana* (ING), 200 filles ont été libérées des couvents du Trokosi au cours d'une cérémonie publique organisée au village de Bakpa, au sud-est du pays.

À voir comment les événements se précipitent ces derniers mois, on est tenté de croire que le Ghana s'est enfin décidé à lutter contre ce système traditionnel pratiqué depuis le 17^{ème} siècle au sud-est du pays et dans la région d'Accra par les ethnies *éwé* et *adangme*. Il consiste pour les parents à livrer leurs filles aux couvents afin qu'elles réparent les crimes (vol, meurtre ou autres) commis par un membre de leur famille. Officiellement, les filles sont internées pour servir le fétiche. Mais une fois au couvent, elles sont pratiquement réduites en esclavage.

Les larmes aux yeux, Julie Dogbadzi, 24 ans, a témoigné devant les participants du séminaire : « Ma souffrance a commencé le jour où j'ai été mise au couvent à 7 ans pour expier le péché de mon grand-père qui aurait couché avec une trokosi. C'était pour moi, un véritable enfer. Je travaillais au champ du matin au soir. À partir de l'âge de 12 ans, j'étais abusée

sexuellement par le chef de culte, un vieil homme que je n'aimais point, mais dont je ne pouvais refuser les avances. Car chaque fois que je tentais de résister, j'étais brutalisée. Les deux fois où j'ai voulu fuir, j'ai été rattrapée et fouettée ».

Les adeptes du Trokosi sont en effet considérés comme les épouses du fétiche. Les chefs de culte étant les représentants de la divinité, ils sont les maris par procuration des filles. Ils peuvent donc disposer d'elles comme ils veulent et aucune d'elles n'a le droit de résister à leurs « demandes sexuelles ».

Une vie de recluse. Quand une fille devient trokosi, elle le reste toute sa vie. Elle ne peut plus rentrer chez elle, ni épouser des gens de la ville. Selon des témoignages, une désobéissance peut provoquer la mort de plusieurs membres d'une famille. Une trokosi vit donc une vie de recluse. « Elle est une esclave au vrai sens du terme », s'indigne Koffi, un militant ghanéen des droits de l'homme. D'après ING, plus de 4500 personnes sont soumises à cet esclavage traditionnel dans les 76 couvents recensés au Ghana.

Depuis le début de son action en 1990, cette ONG n'a pu libérer que 426 filles. « La lutte anti-trokosi n'est pas facile », avoue le Révérend Père Walter Otu-Pimpong, président d'ING. Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, les tenants du système ne sont pas encore prêts à l'abandonner. Les résistances sont fortes chez les parents. Ils continuent à croire avec force qu'ils risquent de subir des représailles occultes des chefs traditionnels s'ils refusent d'entretenir le système.

Les chefs de culte ne comptent pas non plus se priver du confort de ces femmes qui chauffent leurs lits, cultivent leurs terres et font les corvées domestiques. Dans leur grande majorité, ils s'opposent donc à toute tentative de changement.

Ainsi, le chef de culte, Togbe Agyemashie, soutient qu'il ne « permettrait jamais une transformation ou modernisation du système trokosi pour ne pas attirer la colère des dieux ». Il donne l'exemple de l'un de ses collègues qui serait mort de suites d'une crise de paludisme pour avoir voulu le faire. Pour le chef du village de Bakpa, Togbega Kwadjo Mortor Hadjor favorable à une réforme, le Trokosi n'est pas aussi mauvais qu'on le dépeint : « Il joue un grand rôle dans le maintien de la paix dans la société ».

Les tribunaux suivront-ils ? Pour contourner ces pesanteurs sociologiques, ING donne aux chefs de culte des vaches, des taureaux et de l'argent en échange de la libération des filles et femmes internées ; C'est grâce à une telle transaction que 200 filles et femmes de Bakpa ont été libérées. Mais la majorité des chefs n'accepte pas ce marché. C'est pourquoi, l'association utilise aussi l'arme de la peur. Le Révérend Samuel Otu-Pimpong (frère du Révérend Walter) a profité de la cérémonie de Bakpa pour menacer de traduire en justice les chefs de culte qui s'opposent vigoureusement à toute réforme. Les organisations d'éducation civique et de défense de droits de l'homme espèrent aussi que les tribunaux les aideront par des condamnations exemplaires à vider tous les couvents du pays.

Pour l'instant, ING qui est à l'avant-garde de la lutte, recueille les filles libérées et les inscrit dans des centres de formation pour qu'elles apprennent un métier et puissent se prendre en charge. « Toutes ces actions coûtent beaucoup d'argent à l'International Needs Ghana », reconnaît le révérend Otu-Pimpong qui se refuse à en révéler le montant. Pour lui, « aucun sacrifice n'est trop grand pour venir à bout de cet esclavage des femmes que l'on pratique sous le couvert de la tradition ».

Ray Ankomah
(Sofia)

LE SAVIEZ-VOUS ?

• En 1997, 123 personnes ont été décapitées en Arabie Saoudite.

• Depuis le 16 octobre dernier, sept titres de la presse algérienne ont suspendu leur parution après l'ultimatum des imprimeries d'État, à quatre quotidiens de payer leurs dettes immédiatement sous peine de voir leur tirage suspendu.

• Le social-démocrate, Gerhard Schröder a été investi le mardi 27 octobre 1998 par la chambre basse du parlement (Bundestag). Septième chancelier de la République fédérale d'Allemagne, dont il dirigera le premier gouvernement de coalition entre sociaux-démocrates et verts (écologistes).

M. Schröder est le troisième chancelier social-démocrate depuis la fondation de la République fédérale en 1949 après Willy Brandt (1966-1969) et Helmut Schmidt (1974-1982). Ces deux derniers avaient gouverné avec le parti libéral.

• De nos jours, hormis le cas des réfugiés libériens et Sierra-léonais, on dénombre 300 000 réfugiés de diverses nationalités en Afrique de l'Ouest alors qu'en 1989, cette région comptait à peine 2000 réfugiés.

• Campement détruits, filets brûlés. Plus de 800 pêcheurs maliens, en butte à la jalousie des autochtones, ont dû quitter la Côte d'Ivoire où ils étaient installés de longue date.

• En Côte d'Ivoire, les jeunes déscolarisés peuvent bénéficier d'une formation par apprentissage dont l'un des aspects les plus originaux est la formation à distance aux métiers d'électricité et d'électronique. Ce projet a pour objectif la formation de 1300 jeunes déscolarisés dans les secteurs de l'électronique, la climatisation, la radiotélévision, les systèmes d'alarme.

• Le mouvement uni démocratique (UDM), c'est le dernier-né des vingt six partis sud-africain, fondé le 27 Septembre 1997. Il s'oppose inlassablement au congrès national africain (ANC), l'ex-mouvement de libération nationale. Première formation co-dirigée par un Noir et un Blanc, l'UDM se veut à la fois centriste et multiracial.

• L'Unicef reconnaît que « chaque année, 12,5 millions d'enfants de moins de 5 ans continuent à mourir dans les pays en développement ; dont 9 millions pourraient être sauvés par les mesures peu coûteuses qui sont systématiquement utilisées depuis cinquante ans dans les pays industrialisés ».

• Le projet de concevoir une histoire générale de l'Afrique remonte, pour l'UNESCO, à 1964. Mais c'est seulement en 1971 que sa mise en œuvre est lancée, avec la mise en place d'un comité scientifique.

BURUNDI : FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE MALADES DU SIDA

Une femme enceinte sur six est séropositive

La situation de conflit permanent et la misère qui s'en suit ont entraîné une forte augmentation du nombre de malades du SIDA au Burundi. En moins de dix ans, le Sida a augmenté de près de 20% dans les campagnes.

Selon les statistiques, le SIDA touchait, en 1986, 6,4% de la population des centres urbains. En 1996, le pourcentage est passé à 21%. Dans les zones rurales, selon des données de 1989, le SIDA

touchait 1% seulement de la population ; le nombre a augmenté à présent à 19%, pour la seule tranche de population âgée de 15 à 44 ans.

Une enquête faite à Bujumbura montre que 17% des femmes enceintes sont séropositives. L'étude relève que la maladie se répand surtout le long des grandes voies de communication qui traversent le pays, là où se trouve la plus grande partie de la prostitution. A Bujumbura, les Pères Blancs ont ouvert un dispensaire spécialisé pour soigner les malades du SIDA : le Centre «Nouvelle Espérance». (apietfides/ab).

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LE SEL QUI MANGE LES ARBRES

Il y a une dizaine d'années, un projet avait proposé aux femmes du sud-Bénin de fabriquer du sel par séchage au soleil plutôt que par la cuisson au bois. Sans succès ! Les productrices ont leurs raisons pour préférer la méthode traditionnelle mais la note pour l'environnement est salée.

Les productrices de sel du Bénin n'en demandent pas ; elles n'entendent produire leur sel qu'avec l'énergie du bois ! Dans leur majorité, elles rejettent la technologie alternative qui est proposée depuis une dizaine d'années, à savoir sécher le sel en utilisant le soleil et le vent plutôt que par la cuisson au bois. Une attitude a priori difficile à comprendre si on compare les deux méthodes.

Dans les zones marécageuses du littoral béninois, la femme repère les gisements de sel à la présence de certaines plantes. Elle recueille la terre salée dans un panier rendu étanche par une épaisse couche d'argile. Puis elle y verse de l'eau. Le sel dissout tombe au fond du panier et s'écoule par un tuyau en bambou dans un canari. Le liquide obtenu (la saumure) est ensuite porté au feu. Après environ deux heures de cuisson à température constante, des cristaux de sel commencent à se déposer au fond des bassines. A la fin de l'opération, on obtient un sel fin de couleur blanche. C'est le sel dit ignigène.

Avec la seconde méthode, on ne chauffe pas la saumure. On la verse dans un bassin tapissé d'une bâche. Sous l'effet du soleil et du vent, on obtient au bout de six à sept heures des cristaux de sel gris relativement gros. Il a l'air un peu sale. C'est le sel solaire.

«Pour le sel obtenu par cuisson, la femme est tenue de surveiller tout le processus de préparation de la saumure. Pour le sel solaire, une fois le liquide salé étalé dans le bassin, la femme peut vaquer à d'autres occupations ; elle n'a qu'à revenir plus tard chercher son produit», analyse Sabine Crinot, directrice de l'Inem-Bénin, une société de production de sel iodé.

La mangrove fout le camp. Côté revenu, l'avantage est aussi au sel solaire : le bénéfice qu'on peut en tirer représente près de deux fois et demie celui sur le sel de cuisson. Ce dernier consomme beaucoup de bois que les femmes doivent acheter de plus en plus. Il faut un mètre cube de bois pour extraire environ 63 kg de sel.

Selon Mathias Toffi, chercheur béninois, les productrices de sel n'utilisent pas moins de 30 000 m³ de bois par an. Sont systématiquement coupés les arbres qui poussent sur les berges des lagunes, des marécages et des fleuves. Ce sont pour la plupart des palétuviers dont l'ensemble forme la mangrove, une végétation très particulière où vivent quantité d'animaux et notamment des poissons et des crevettes.

En coupant les arbres, les salicultrices du sud-Bénin, souvent épouses de pêcheurs, scient sans le savoir la branche sur laquelle sont assis leurs maris. Pour freiner la destruction de ce milieu très riche et améliorer les revenus des productrices, un Projet intégré de recherches sur l'amélioration des techniques traditionnelles d'extraction du sel (Pirattes) a été lancé en 1988 conjointement par le Centre béninois de la recherche scientifique et technique (Cbrst), le groupement des producteurs de sel de Guérande et l'Association française des volontaires du progrès (Afrp). Son objectif était d'adapter la technique solaire et éolienne des marais salants bretons aux conditions béninoises. Mais la plupart des femmes de la région se sont montrées très peu sensibles à ces arguments à la fois écologiques et économiques.

Les salicultrices ont leurs raisons à elles pour refuser cette innovation. Spirituelles, d'abord : le sel de cuisson est à leurs yeux une divinité. Obtenir le sel

autrement que par le feu serait offenser gravement cette divinité. Par habitude aussi : le sel obtenu par chauffage est blanc ; bien des cuisinières estiment donc qu'il est plus propre et plus nourrissant. Économiques, enfin : les femmes affirment que le sel de cuisson est plus facile à écouler, parce qu'il est plus fin. «Au marché, disent-elles, pendant que le sel solaire traîne, le nôtre est rapidement vendu». «C'est faute de mieux que les ménagères béninoises achètent le sel solaire», renchérit une productrice de ce type de sel, qui doit l'exporter vers le Togo voisin.

Les Béninois, en général, ne sont pas habitués à consommer du gros sel. A Cotonou, les vendeurs le moulinent avant de le proposer à leur clientèle tandis qu'au Togo et au Ghana, il est consommé tel quel.

Mauvais souvenirs. La méthode solaire a aussi quelques inconvénients techniques. Les crabes perforent les bâches et en saison des pluies le séchage à l'air libre n'est pas possible. Or, il pleut souvent dans les zones de production de sel. Avec la technique traditionnelle, la salicultrice peut mener ses activités toute l'année puisque la cuisson se fait toujours sous abri.

Enfin, pour ne rien arranger, l'exploitation collective du sel solaire évoque un mauvais souvenir pour les femmes. Là où il a été adopté, on l'exploite surtout en coopérative. Or, il y a quelques années, les femmes de la région de Ouidah avaient fait l'amère expérience d'une coopérative d'huile de coco. Paresse d'un certain nombre de membres, irrégularités chez d'autres et mauvaise gestion ont fait échouer l'entreprise. La plupart des productrices ne veulent plus de coopérative et elles rejettent donc le sel solaire.

Tous ces arguments ont leur pertinence mais le bois devient de plus en plus rare sur le littoral. C'est donc à l'intérieur du pays que les salicultrices s'approvisionnent. Ce qui ne fait que déplacer le problème...

Jérôme Adjikou Badou
(Sylla-Bénin)

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

■ La crise financière dope le chômage

Selon le Bureau International du Travail (BIT), le chômage va augmenter à la suite de la crise qui secoue l'économie mondiale. Dans son dernier rapport, l'agence souligne que 150 millions de personnes n'ont pas d'emploi, dont 10 millions qui l'ont perdu cette année, uniquement à cause de la crise financière.

■ Développement durable

Selon le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le concept de développement humain désigne un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offre à chacun dans la société. Parmi ces possibilités, figurent trois qui revêtent une importance capitale pour la réalisation de nombreuses autres, à savoir : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable.

■ Contribution invisible

A l'échelle mondiale, la contribution invisible des femmes non traduite en valeur monétaire, équivaut à 11 000 milliards de dollars (environ 6 600 000 milliards de F CFA) chaque année.

■ Selon le rapport national sur le développement humain au Bénin, édition 98, pour les femmes qui sont actives, la journée de travail est en ville, 8 heures 17 mn, alors qu'elle est de 8 h 52 mn pour les hommes. A la campagne, la journée de travail est plus courte : 6 h 12 mn pour les femmes, 6 h 58 mn pour les hommes.

■ 900 milliards d'aide à l'Afrique

Les États-Unis ont fourni ces dix dernières années une aide de près de 15 milliards de dollars, environ 900 milliards de F CFA à l'Afrique.

■ L'emploi féminin représente en 1992 environ 60% du total de l'univers informel au Bénin (rural et urbain).

■ Abolir le travail des enfants

L'organisation internationale du travail (OIT) représentant le gouvernement, employeurs et syndicats de 174 pays, a adopté en juin 1998 une déclaration obligeant à respecter le droit des syndicats, à éliminer le travail forcé, à abolir le travail des enfants.

La Banque de France, dans son rapport annuel sur la zone Franc prévoit que la crise asiatique entraînera un ralentissement de l'activité, estimé à 0,5% du PIB (Produit intérieur brut) de l'ensemble de la zone pour l'exercice 1998. Cette baisse de régime devrait particulièrement toucher les secteurs du pétrole et du bois.

■ Le fonds européen de développement (FED), qui fournit l'essentiel de l'aide de l'Union européenne aux ACP, représentait, en 1994 : 45% de l'aide européenne totale. Sa part est en baisse sensible : il représentait encore 35% de l'aide totale au début des années 1990. Et l'aide par habitant des pays ACP est en nette régression : -30% en vingt ans.

POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU BÉNIN : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

(Suite de la page 7)

ments ministériels. Par ailleurs, faute de mécanismes institutionnels et de coordination officielle dans les principaux ministères sectoriels, la mise en œuvre d'une politique et d'un programme apparaît extrêmement ardue.

En fait, l'amélioration substantielle de l'indice de développement constaté entre 92-95, loin d'être un signe d'aisance dénote plutôt une déficience. Et au-delà, nous devons nous regarder nous-mêmes et nous demander pourquoi depuis toujours la pauvreté s'obstine à ne pas reculer chez nous ? L'incohérence et l'inefficacité des politiques définies dans le domaine. n'en sont-elles pas pour quelque chose ? Plus que jamais, il est nécessaire, en cette veille du troisième millénaire, d'établir des chances égales entre les hommes et les femmes

en vue de relever le défi de la mondialisation.

À cet effet, Telma Awori, Directrice PNUD/Afrique s'exprime ainsi : «...le problème qui doit retenir l'attention est de définir plus clairement le rôle de l'homme dans la société africaine actuelle, et cela en définissant conjointement le rôle de la femme. Les hommes ont tout autant de difficultés que les femmes à s'adapter aux changements en cours dans la société.

Se battre pour que la femme ait davantage de possibilités, cela pour résoudre d'autres problèmes, mais non celui des relations entre hommes et femmes. Car, ce dont il s'agit, c'est des relations humaines auxquelles les lois ne peuvent pas grand-chose.

Comment définir le rôle des hommes ? Comment les hommes deviendront-ils

plus responsables dans leurs relations avec les femmes ? C'est à ce sujet qu'un débat public doit s'instaurer, c'est à cela que tous doivent s'intéresser...

Diagnostiquer le mal, en débattre publiquement... C'est bien... mais agir concrètement est indispensable. Mais les femmes auraient tort d'attendre que les alouettes leur tombent toutes rôties du ciel.

En définitive, il est vraiment temps de construire un consensus national voire même international en vue de concilier la rhétorique et les aspirations de tant de femmes afin d'aboutir à des applications concrètes pour combattre le grave fléau de la pauvreté. Le développement durable du Bénin et, au-delà, du monde entier est à ce prix. Hommes et femmes, la main dans la main, gagneront le pari.

Alain Sessou